

**UNIVERSITÉ ACADIA**  
**Faculté de théologie évangélique**  
10710 Avenue Hamelin  
Montréal (Québec) H2B 2G1  
Téléphone (514) 526-2003



# **GUIDE DE L'ÉTUDIANT**

**2019-2020**





**Faculté de théologie évangélique**

**Guide de l'étudiant  
2019-2020**



**UNIVERSITÉ**

**ACADIA**

**ACADIA**  
UNIVERSITY

---

La *Faculté de théologie évangélique* est affiliée à l'Université Acadia (Wolfville, Nouvelle-Écosse) et est reconnue par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

---

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement en vue d'alléger le texte

---

---

Cette publication était à jour le 21 janvier 2020

---

# Table des matières

---

## LA FACULTÉ

Administration de la Faculté	2
Corps professoral	2
Historique de la Faculté	3
Mandat	4
Déclaration de foi	5
Ressources	6

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Admission	10
Conditions d'admission	10
Exigences Linguistiques	10
Inscription	11
Droits et frais à acquitter 2019-2020	12
Remboursement des droits et des frais à acquitter	12
Aide financière	13
Bourses d'études	13
Étudiants étrangers	13

## RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

Année académique	16
Catégories d'étudiants	16
Cours	16
Cours à distance	16
Crédit	18
Équivalences	18
Stages	18
Évaluation	18
Système de notation	19
Demande de changement de cours	19
Abandon	19
Normes de réussite	20

# **Table des matières**

---

<b>Probation</b>	20
<b>Assistance aux cours</b>	21
<b>Assiduité pour les devoirs et les examens</b>	21
<b>Relevé de notes</b>	22
<b>Autres règlements</b>	22

## **-PREMIER CYCLE-**

<b>DESCRIPTION DES PROGRAMMES DU PREMIER CYCLE</b>	27
<b>Certificat en relation d'aide</b>	28
<b>Certificat d'études bibliques</b>	29
<b>Baccalauréat en théologie</b>	30
<b>DESCRIPTION DES COURS DU PREMIER CYCLE</b>	31

## **-SECOND CYCLE-**

<b>DESCRIPTION DU PROGRAMME DE DEUXIÈME CYCLE</b>	41
<b>Maîtrise ès arts (M.A.) en Théologie</b>	42
<b>Maîtrise ès arts (M.A.) en Traduction</b>	43
<b>Maîtrise en Divinité (M.Div)</b>	44
<b>Maîtrise en Théologie (M.Th)</b>	46
<b>DESCRIPTION DES COURS ET DES SEMINAIRES POUR La M.TH</b>	47
<b>SÉMINAIRES DE RECHERCHE ET RÉDACTION</b>	53
<b>EXAMENS DE SYNTHÈSE</b>	57
<b>GUIDE DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DU MÉMOIRE</b>	63
<b>ANNEXES</b>	74

# **Faculté de Théologie Evangélique**

## ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ

### DIRECTION

**Président** M. Jeff LAURIN  
**Doyen** M. Meine VELDMAN  
**Directeur** M. Daniel SAGLIETTO  
**Membres du comité directeur :**  
Philippe BONICEL  
Paul TREMBLAY

### SERVICES PARA-PÉDAGOGIQUES

**Bibliothécaire** M. Yann LARIVIÈRE  
**Registraire** M. Ovidiu GARDOS  
**Développement** M. Steven LASCOMBE  
**Comptable** Mme Diane TASSE

## CORPS PROFESSORAL

### PROFESSEURS :

**Dominique ANGERS**, B.Th, M.Th, (Trinity University) Ph.D (Université de Strasbourg) – Nouveau Testament, Homilétique.

**Amar DJABALLAH**, Licence ès lettres (Paris IV - Sorbonne), Licence ès lettres (Paris VII -Jussieu), M.A. (Paris VII - Jussieu), M. Phil. (Paris IV - Sorbonne), M.Th (Faculté Libre de Théologie Évangélique, Vaux-sur-Seine - France), Ph.D. (Paris I - Sorbonne) - Études bibliques, Herméneutique.

**Ovidiu GARDOS**, Licence en Théologie (Faculté Libre de Théologie Évangélique), M.A., D.E.A., Ph.D. Candidat (ÉPHÉ Paris) - Histoire ecclésiastique.

**Raymond PERRON**, B.Th (Institut Biblique Bérée), M.Div. (Toronto Baptist Seminary), Ph.D. (U. Laval), directeur du Centre d'études

réformées baptistes - Théologie pratique, Apologétique.

**Meine VELDMAN**, B.A. (Waterloo) MTs (Conrad Grebel U.C.) Ph.D. (St. Michael, Toronto School of Theology) – Théologie systématique.

**Daniel TIMMER**, B.S., M.A. (Greenville Presbyterian Theological Seminary), Th.M., Ph.D. (Trinity International University, Chicago

### CHARGES DE COURS :

**Mike ARCIERI**, B.A., M.A. (U. de Montréal), Ph.D. (McGill) - Nouveau Testament.

**Ofelia BEJARANO**, Ts, Tcf, B.A., Maîtrise en service social - Relations d'aide

**Jeanne DJABALLAH**, B.Th (Ontario Bible College), A.R.C.T. (Toronto), M.A. (U. de Montréal), M.Th. (Université Acadia) - Culte, Musique dans l'église, Anglais théologique.

**Emmanuel JEAN-DENIS**, B.Th, M.Th, (U. Acadia) - Grec biblique

**Jean MAURAI**, B.A., MA. (FTÉ Acadia) PhD (candidat) Mc Gill University - Hébreu biblique,

**Félix PAULÉUS**, B.A. (U.de Montréal), M.Th. (Acadia U.) – Éducation chrétienne, Français.

**David ROWLEY**, M.A., D.E.A., Ph.D. Candidat (Faculté Libre de Théologie Évangélique), - Leadership

**Jean ZOËLLNER**, B.A., M.Div (Westminster Theological Seminary), S.T.M. (McGill), professeur à l'Institut Farel - Théologie systématique



## HISTORIQUE DE LA FACULTÉ

Pendant les années 1960 et 1970, le projet d'un centre de formation pastoral de niveau universitaire est devenu un besoin évident aux yeux des membres des églises de l'Union d'églises baptistes françaises au Canada. Il y a eu une première expérience avec le Centre de Formation Biblique, à Québec, dirigé par le pasteur Charles Foster de 1967-1971. Le *Centre d'études théologiques évangéliques* a donc été formé à la suite d'études sérieuses des besoins, menées par le Comité de formation de l'Union d'églises baptistes, en consultation avec les membres des églises et avec les pasteurs, pendant plusieurs années.

Grâce à l'initiative du regretté pasteur le Dr Maurice Boillat, ancien secrétaire général de l'Union et premier professeur d'homilétique, la Faculté de théologie de l'Université Acadia s'est montrée intéressée par le projet d'un centre de formation à Montréal qui serait affilié à l'université Acadia. Ce fut à cause du travail acharné et éclairé du pasteur John Gilmour que les autorités de l'Université même ont agréé le projet le 10 novembre 1980. Ensuite, le Ministère de l'Enseignement Supérieur du Québec nous a agréés en vue de l'obtention de prêts et bourses pour nos étudiants. Dieu fait bien les choses ; le Dr J. Perkin, président de l'Université Acadia s'intéresse personnellement au projet ; l'expérience dans l'enseignement secondaire francophone au Québec et au sein du Conseil Supérieur de l'Éducation de Monsieur Gilmour s'avère être une contribution précieuse et indispensable. C'est ainsi qu'à l'été de 1982 ont été offerts, rue Ontario, les premiers cours par le *Centre d'études théologiques évangéliques* (CÉTÉ - nom de la Faculté jusqu'en mai 1994) sous la direction du pasteur W. Nelson Thomson, premier directeur d'études du Centre. En 1986, avec l'aide des baptistes canadiens, l'édifice de l'avenue Papineau a été acquis pour y loger les bureaux de l'Union et les locaux de la Faculté. En 1987, le CÉTÉ fit appel à un deuxième professeur à temps plein en la personne du Dr Amar Djaballah (jusqu-là professeur au Toronto Baptist Seminary). En 1992, il succède au Dr Thomson comme doyen de la Faculté. En 1993,

le Dr Richard Lougheed s'ajoutait comme troisième professeur à temps plein. L'année suivante, en 1994, la Faculté ajoutait à son unique programme jusqu'ici (le B.Th.), deux certificats (biblique et relation d'aide) ainsi qu'une maîtrise en théologie. Cet élargissement des programmes a coïncidé avec un changement de nom de notre institution en septembre 1994, de CÉTÉ à *Faculté de théologie évangélique*. En septembre 1997, M. Wilfred Buchanan se joignit à la Faculté comme quatrième professeur à temps plein, tout en assumant les responsabilités de registraire. En mai 1999, la Faculté a remis ses deux premiers diplômes de maîtrise – grade de M.Th. octroyé par l'Université Acadia.

La faculté est officiellement une corporation depuis le 15 février 2006. Merci à tous ceux qui ont prié et soutenu dans cet effort. Cette nouvelle étape dans la vie de la Faculté est décisive et lui permettra de se développer pleinement et de servir tous les besoins en fait de formation. Elle s'ouvre pareillement à toutes les Églises et dénominations du Québec et d'ailleurs

Prières, difficultés surmontées déjà et encore à surmonter, larmes et joie - tout cela résume le vécu des dernières années. Nous souhaitons être au service de l'Église évangélique au Québec, et pas seulement des églises baptistes.

Nous prions afin que Dieu nous envoie les meilleurs candidats possibles, en vue d'une formation comme pasteurs, évangélistes, missionnaires, responsables laïcs, à la gloire de Jésus-Christ et au service de son Église.

## MANDAT

*La Faculté poursuit les objectifs suivants :*

1. Développer et offrir une formation théologique (études bibliques, théologie dogmatique et matières connexes, histoire de l'Église, disciplines pastorales, relation d'aide, etc.) de niveau universitaire, enracinée dans les Écritures saintes, compatible avec la Tradition évangélique et de la Réforme protestante, et sensible à notre milieu socioculturel.
2. Intégrer et maintenir toutes les dimensions indispensables à la préparation au ministère chrétien : spirituelle, académique, pastorale, vocationnelle et professionnelle, de sorte que les diplômés de la Faculté de théologie évangélique puissent servir l'Église du Christ efficacement et participer activement et humblement à l'avancement du Règne de Dieu dans le monde.
3. Contribuer, dans un partenariat avec l'Église, à la mission de formation de celle-ci, aux niveaux local, national et partout dans le monde où la FTÉ est en mesure de servir utilement la cause de l'Évangile par l'enseignement et la formation.
4. Offrir des possibilités de formation complémentaire (avancée, continue, spécialisée, microprogrammes, enseignement à distance, etc.) par diverses méthodes en vue de mieux servir les besoins de l'Église et de la société.
5. Développer et promouvoir la pensée théologique évangélique par des moyens divers : conférences, séminaires, colloques, recherche (cycles supérieurs, centres de recherche rattachés à la Faculté), publications, et d'autres moyens adéquats.
6. Répondre aux besoins de la diversité confessionnelle évangélique (en offrant des volets confessionnels dans les programmes de formation), tout en maintenant l'unité du Corps du Christ.
7. Développer des perspectives chrétiennes dans tous les champs du savoir où le message biblique est appelé à s'exprimer, dans la vie personnelle, sociale et culturelle, de façon à pourvoir une voix évangélique dans les débats éthiques et socioculturels de notre époque.

## DÉCLARATION DE FOI

Nous croyons :

1. Que les 66 livres des Saintes Écritures sont divinement inspirés, qu'ils sont l'infaillible Parole de Dieu. Ils sont l'autorité finale pour la foi et la vie de chaque jour. La Bible, dans les textes originaux, est entièrement digne de foi et inerrante dans tout ce qu'elle affirme.

2. Qu'il n'y a qu'un seul Dieu, existant éternellement en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit.

3. Que Dieu est créateur de tout, sauf du péché : qu'Il a créé l'homme en son image, mais que la désobéissance de celui-ci a entraîné la condamnation, la corruption et la mort.

4. Que Jésus, notre Seigneur, est vrai Dieu de toute éternité. Qu'Il a été conçu du Saint-Esprit, qu'Il est né de la vierge Marie et qu'Il est vrai homme sans péché ; que les Saintes Écritures présentent comme objet de foi, son enseignement, ses miracles, sa mort expiatoire, sa résurrection corporelle et son retour personnel et visible, en puissance et en gloire.

5. Que le salut est par grâce : c'est le processus complet par lequel Dieu justifie, régénère, sanctifie et glorifie tout pécheur qui se confie en lui sur la seule base de l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ. Par la justification et l'adoption, nous sommes faits sujets du Maître et enfants du Père.

6. Que le Saint-Esprit habitant en nous, nous rend capables par sa puissance, de servir, de témoigner pour lui et de vivre la vie chrétienne.

7. Que l'unité de tous les croyants est dans le Saint-Esprit et qu'ensemble, ils forment le Corps du Christ, qui est l'Église.

8. Que le baptême par immersion et la Sainte Cène sont les deux ordonnances (ou symboles) devant être observées par l'église locale en obéissance au commandement de notre Seigneur.

9. À la liberté de culte pour tous. La nature même de la foi comme engagement personnel dicte, en particulier, notre souci de la liberté religieuse *pour tous*.

10. Qu'il existe un monde spirituel où les anges, bons ou mauvais, exercent leur activité.

11. Qu'il y aura une résurrection corporelle des justes et des injustes : pour les uns, une résurrection pour la vie éternelle, pour les autres, une résurrection pour la condamnation éternelle.

## RESSOURCES

### Vie spirituelle et communautaire

Le but fondamental de la Faculté est le développement chez l'étudiant d'une vie spirituelle authentique et équilibrée, tant au niveau personnel qu'au niveau communautaire - une vie spirituelle empreinte de sensibilité et d'ouverture au prochain, caractérisée par une attitude d'obéissance au Seigneur, animée de l'Esprit de Jésus-Christ et étayée par une solide connaissance biblique et théologique.

C'est la raison pour laquelle la Faculté ne limite pas son mandat à la stricte formation académique de l'étudiant, mais se préoccupe conjointement de sa croissance spirituelle et du développement de son caractère, l'incitant à la prière, à la lecture personnelle de la Parole de Dieu et à la communion fraternelle, tout en demeurant attentif à la manifestation des dons de Dieu chez chacun.

Le climat de la Faculté, comme celui de toute communauté chrétienne, dépend d'une part du niveau de vie spirituelle de ses membres, d'autre part de l'esprit de fraternité et de collaboration qui les habite. C'est pourquoi le personnel de la Faculté, voulant garder ouverte et positive la communication avec les étudiants, encourage les rencontres (sur rendez-vous) entre les personnes directement impliquées dans une question ou un grief personnel par exemple. Les responsables pastoraux peuvent à cet égard être d'une aide précieuse.

Dans le cas d'un sujet concernant l'ensemble des étudiants (suggestions, divergences de vues, etc.), leur représentant élu a la possibilité d'être entendu par le Directeur en vue d'une solution satisfaisante pour tous.

### Association des étudiants

L'Association des étudiants de la Faculté a été créée dans le but de faciliter la communication entre les étudiants et la direction. Chaque année, quatre étudiants sont élus comme représentants.

À deux reprises, pendant le trimestre, tous les étudiants se rencontrent et discutent des projets à venir, d'une activité passée ou de toutes autres choses qui concernent la vie étudiante. L'Association gère un léger budget afin de rendre possible toutes activités ou décisions communautaires futures qui demanderaient un certain capital. Sa mission est avant tout de maintenir l'esprit du corps en maintenant l'unité dans la diversité (1 Co 12.12-13).

### Fraternité des anciens de la Faculté

La Fraternité des Anciens de la Faculté est un regroupement d'anciens étudiants. Elle vise un double objectif : maintenir des liens entre les diplômés et les étudiants actuels, soutenir et promouvoir la Faculté de façons concrètes.

### Bibliothèque

La *Faculté de théologie évangélique* met à la disposition de sa communauté académique les ressources de sa bibliothèque (plus de 30 000 livres). Celle-ci comprend plusieurs collections de livres ainsi que du matériel didactique non-imprimé. Signalons les collections suivantes : générale, référence, périodiques, articles historiques et livres réservés.

Les étudiants, les diplômés, les ouvriers de l'Union et les membres du personnel ont accès aux collections et aux services offerts par la bibliothèque à condition d'en observer strictement les règlements (voir la brochure : *La bibliothèque*).

Plusieurs ressources bibliothécaires importantes à Montréal sont également accessibles à nos étudiants.

### Librairie

La Faculté gère une librairie qu'elle met au service des étudiants, des pasteurs et de toute autre personne intéressée. Bien qu'on y retrouve un large éventail de livres, elle se spécialise dans les ouvrages utiles aux théologiens, pasteurs et étudiants en théologie. Les livres non disponibles

en librairie peuvent être commandés si on en fait la demande.

## **Micro-ordinateurs**

Les étudiants réguliers, inscrits à l'un des programmes de la Faculté, ont accès à des micro-ordinateurs mis à leur disposition. Les étudiants qui ne disposent pas d'un ordinateur personnel sont particulièrement encouragés à en faire usage.

## **Conférences publiques**

À intervalles réguliers, notre Faculté invite le public chrétien à écouter des conférenciers de marque. Les étudiants peuvent également profiter des occasions ainsi offertes pour s'enrichir spirituellement et intellectuellement.

## **Résidence**

La Faculté ne possède pas de résidence ; les étudiants et les candidats doivent donc trouver leur propre logement.

## **Renseignements généraux**



## ADMISSION

Tout candidat qui désire étudier à la *Faculté de théologie évangélique* doit soumettre une demande d'admission (fournie par la Faculté) accompagnée des documents requis.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants réguliers et les candidats au ministère chrétien qui désirent étudier à la *Faculté de théologie évangélique* doivent avoir confessé Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur. À moins d'exception, à la discrétion du Conseil de la Faculté, ils doivent avoir été membre d'une église évangélique depuis *au moins deux années*.

Pour satisfaire aux conditions d'admission, il faut répondre à l'exigence académique générale, soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'Université Acadia.

Le candidat adulte qui ne répond pas à cette exigence pourrait, après examen de son dossier par le Doyen, voir sa demande acceptée s'il s'inscrit à des cours probatoires (jusqu'à concurrence de 4) qui lui seront proposés par le Comité d'admission. Certains ou la totalité de ces cours pourraient être propédeutiques et/ou de méthodologie et pourraient, à la demande du Comité d'admission, être pris dans une autre institution. La Faculté désigne comme adulte la personne âgée de 21 ans et plus qui a mis un terme à la fréquentation continue du système scolaire pendant au moins deux années consécutives au moment de la demande d'admission.

Si le Comité d'admission le juge approprié, il exigera une visite médicale avant de donner son approbation. Cette exigence pourra aussi être faite durant les études. Le but est de s'assurer que le candidat est médicalement en mesure de faire des études universitaires.

## Exigences linguistiques pour l'admission à la FTE

Tout candidat à l'admission qui n'aura pas obtenu un diplôme collégial dans un établissement francophone devra se soumettre au test de français international (TFI, <https://www.ets.org/tfi>) et réussir ce test avec un résultat d'au moins **785 sur 990** pour une admission au premier cycle, et d'au moins **850 sur 990** pour une admission au second cycle OU fournir des preuves suffisantes de sa compétence en français. Ce sera de la responsabilité de l'étudiant de passer ce test et de transmettre les résultats à la FTE.

Pour les personnes désirant intégrer la FTE pour les diplômes du **premier cycle** (Certificat, B.Th) :

- **Si le candidat obtient un résultat inférieur à 605**, sa candidature sera refusée. Il se devra de repasser ce test en obtenant un résultat suffisant (785-990) afin de pouvoir être accepté lors de son inscription.

- **Si le candidat obtient un résultat entre 605 entre 780**, sa candidature sera acceptée sous condition : Il devra s'inscrire au cours de « Français écrit 2 » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/FRA-1958G/>) et au cours « Rédiger en Français » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/fra-1970d/>). Ces cours devront être validés durant la première année. L'étudiant devra fournir au registrariat un justificatif de la validation de ces cours. Ces justificatifs lui seront demandés s'il désire continuer à étudier au sein de la FTE après la première année.

Pour les personnes désirant intégrer la FTE pour les diplômes du **second cycle** (M.A., M.Div, M.Th) :

- **Si le candidat obtient un résultat inférieur à 745**, sa candidature sera refusée. Il se devra de repasser ce test en obtenant un résultat suffisant (**850-990**) afin de pouvoir être accepté lors de son inscription.

- **Si le candidat obtient un résultat entre 750 entre 845**, sa candidature sera acceptée sous



condition : Il devra s'inscrire au cours de « Français écrit 2 » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/FRA-1958G/>) et au cours « Rédiger en Français » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/fra-1970d/>). Ces cours devront être validés durant la première année. L'étudiant devra fournir au registrariat un justificatif de la validation de ces cours. Ces justificatifs lui seront demandés s'il désire continuer à étudier au sein de la FTE après la première année.

Ensuite, chaque candidat à l'admission se devra de posséder les compétences **rédaotionnelles** suffisantes pour être accepté (premier et second cycle) :

- Si le candidat qui n'a pas obtenu de diplôme collégial ou universitaire francophone désire écrire ses devoirs **en langue française**, il se devra de passer l'**examen du SEL « version B »** (<https://www.telug.ca/institut-jacques-couture/services/sel/offre/SEL02FE-B/>)

- Si le candidat n'a pas obtenu de diplôme collégial ou universitaire anglophone désire écrire ses devoirs **en langue anglaise**, il se devra de passer l'examen du TOEFL (<https://www.etsglobal.org/fr/fr/test-type-family/test-toefl-ibt>). Le candidat devra obtenir un score total minimal de 84 %, et il ne devra pas avoir eu moins de 21% pour chacun des tests composant le TOEFL (lecture, écoute, conversation et rédaction).

L'étudiant devra fournir au registrariat un justificatif de la validation de son test pour pouvoir être admis à la FTE.

## INSCRIPTION

La demande d'admission n'est pas une inscription. Le candidat dont la demande aura été acceptée devra remplir le formulaire de la Faculté indiquant les cours qu'il désire suivre. Ce formulaire doit parvenir, dûment rempli, à la Faculté dans les délais réglementaires qui lui seront indiqués en temps utile par la Faculté.

De plus, le candidat devra joindre au formulaire d'inscription les frais administratifs inhérents au nombre de cours choisis (voir description des frais administratifs, p. 12). **En cas d'annulation ou d'abandon, ces frais ne seront pas remboursés.**

Grâce à une entente inter-universitaire, les étudiants provenant d'églises évangéliques et inscrits à d'autres universités pourraient suivre nos cours et les faire créditer par leur propre institution. S'adresser d'abord au Registraire pour l'attestation nécessaire, et ensuite faire la demande auprès de l'université (et, le cas échéant, la faculté) où l'on est inscrit.

## DROITS ET FRAIS À ACQUITTER

Les personnes qui désirent s'inscrire à la *Faculté de théologie évangélique* doivent acquitter les droits de scolarité, les frais administratif, les frais de matériel pédagogique ainsi que les cotisations à la bibliothèque et à l'Association des étudiants. **La Faculté de théologie évangélique se réserve le droit de modifier les droits de scolarité et les frais administratifs sans préavis.**

### Frais

#### Frais administratifs

Ces frais ne sont pas remboursables en cas d'annulation ou d'abandon.

Admission (ouverture de dossier)	75 \$
Inscription	50 \$
Frais afférents	25 \$ par cours / max. 75 \$

## Droits de scolarité

### *Premier cycle*

Les droits de scolarités d'un étudiant inscrit à un programme du premier cycle sont de **305 \$** par cours.

### *Auditeur libre*

Les droits de scolarité pour un auditeur libre sont de **195 \$**.

## Frais de matériel pédagogique

Compte tenu de l'augmentation continue des coûts et en vue de maintenir la qualité de la formation, la Faculté impose à tous les étudiants les frais de matériel pédagogique autorisés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science qui sont de 10 \$ par cours.

Les frais de matériel pédagogique permettent d'assumer une partie du coût des biens et des services que nécessite l'offre des activités de formation auxquelles s'inscrivent les étudiants.

**Ils ne s'appliquent pas aux dépenses assumées normalement par les étudiants telles que :**

- ✎ l'achat de volumes, de périodiques, de notes de cours ou de documents de même nature ;
- ✎ l'achat ou l'utilisation d'objets, de pièces ou de matériaux laissés au choix de l'étudiant ou qui demeureront la propriété de l'étudiant.

## Autres frais

Association des étudiants	10 \$
Bibliothèque	30 \$
Demande de graduation	350 \$
Examen de reprise	10 \$
Lettre d'attestation	5 \$
Relevé de notes supplémentaire	5 \$
Retraites des étudiants	10 \$

## Paiement des frais

Le solde des droits de scolarité doit être entièrement acquitté au moment de l'inscription.

### *Trop-perçu*

Le trop-perçu, s'il en est, est imputé aux droits de scolarité du trimestre suivant ; cependant, un étudiant peut réclamer le remboursement d'un trop-perçu de 10,00\$ ou plus.

### *Bourse - paiement par un organisme*

Exceptionnellement, l'étudiant qui attend un prêt et une bourse d'un gouvernement extérieur ou d'un organisme extérieur pour payer ses droits de scolarité, peut obtenir de la Direction l'autorisation d'en différer le paiement jusqu'à ce qu'il reçoive son prêt ou sa bourse.

### *Frais impayés*

L'étudiant ne pourra être inscrit pour un trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement, avant la date officielle de la rentrée de ce trimestre, tous les droits de scolarité exigibles de tout trimestre antérieur.

L'étudiant ne peut obtenir un relevé de notes, ni recevoir un grade, diplôme ou éventuellement un certificat s'il n'a pas acquitté les droits de scolarité dus et exigibles, des frais administratifs ou des dettes éventuelles à l'égard de la bibliothèque ou de la librairie de la Faculté. La décision de conférer un grade à un étudiant ne prend effet qu'au moment où ce dernier s'est conformé aux dispositions du présent règlement.

Lorsqu'un chèque est refusé par une banque ou par un autre établissement de même nature, les frais, auxquels s'ajoutent des frais d'administration de 10 \$, doivent être payés soit en argent, soit par carte guichet, soit par un mandat postal, soit par chèque visé.

## REMBOURSEMENT DES DROITS ET DES FRAIS À ACQUITTER

### *Annulation*

L'étudiant qui annule un ou plusieurs cours est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité afférents à ce ou ces cours si

l'annulation est signifiée **par écrit** à l'administration en respectant les délais spécifiés dans le calendrier académique disponible sur le site [fteacadia.com](http://fteacadia.com); après le date limite, aucun remboursement ne sera effectué. Les frais administratifs ne sont pas remboursables. **L'absence au cours ne constitue pas une annulation.**  
**AIDE FINANCIÈRE**

La *Faculté de théologie évangélique* est reconnue par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Science**

**du Québec** et ses étudiants sont admissibles aux prêts du gouvernement au même titre que les autres étudiants universitaires. Se renseigner auprès du Registraire.

## BOURSES D'ÉTUDES

Certaines dénominations (ainsi l'Union d'églises baptistes) disposent de bourses d'études pour leurs candidats au ministère. Se renseigner auprès des responsables administratifs de sa dénomination. Pour les candidats provenant d'églises de l'UEBFC, s'informer auprès du Doyen.

## ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Est considéré comme étudiant étranger tout étudiant qui n'est ni citoyen canadien ni résident permanent. Le régime d'assurance-maladie des étudiants étrangers est obligatoire pour tous les étudiants étrangers.

La Faculté ne pourra accepter aucun étranger, à quelque titre que ce soit, s'il n'est déjà en règle avec les services de l'immigration. Pour plus de renseignements, on demandera le guide pour étudiants étrangers " Étudier au Canada " auprès de l'ambassade canadienne de son pays. Vous trouvez des informations sur le site du gouvernement du Québec : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/formulaires/formulaire-titre/dca-etudes.html>

La Faculté n'a pas de résidence et la faculté ne dispose pas de bourses et d'autres aides financiers pour les étudiants à l'exception de la subvention de 70 % accordé à tous les étudiants. Le candidat d'un pays étranger doit donc

sérieusement évaluer ses capacités financières avant de venir étudier ici.

La faculté subventionne les frais de scolarité et nos étudiants payent seulement 30 % de frais. Cette subvention est accordée à chaque étudiant(e) admis.

Les étapes à franchir pour être admis.

Pour tout étudiant(e) venant de l'extérieur du Canada, voici les étapes à franchir avant d'être accepté :

1. Complétez votre dossier auprès de la Faculté ou sur notre site internet et payez les frais de 75 \$ CAD qui sont exigés pour le traitement de dossier ;
2. Attaché à votre dossier une preuve que vous possédez dans un compte en banque la somme de 4500 \$ CAN qui servira à payer votre scolarité.
3. Une lettre d'acceptation à votre demande d'admission à la Faculté vous sera remise. Avec cette lettre vous pourrez aller demander le visa d'étude à l'Ambassade du Canada.

**Pour obtenir un visa d'études, vous devriez apporter une preuve à l'ambassade du Canada que vous pouvez vivre et étudier pendant toute une année au Canada.**

Entre certains pays et le Canada existent des ententes concernant la couverture du régime d'assurance maladie. Vérifiez cela auprès de l'ambassade.

Vous trouverez ci-après une liste des coûts approximatifs (en \$ canadiens) pour un étudiant sans famille, pour une année :

Tarifcation des cours et frais divers	4 500 \$
Logement et nourriture	10 000 \$
Livres et autres fournitures	900 \$
Assurance médicale	950 \$
Argent de poche, transport	1 700 \$
<b>TOTAL</b>	<b>18 000 \$</b>

# **Règlements pédagogiques**



## ANNÉE ACADÉMIQUE

L'année académique se compose de trois trimestres (septembre à décembre (session d'Automne), janvier à avril (session d'Hiver) et mai à août (Session d'Eté)).

## CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

La Faculté est heureuse d'accueillir les candidats au ministère chrétien ainsi que tout étudiant sérieux membre d'une église évangélique.

Le terme *étudiant* s'applique à une personne qui étudie en vue de développer sa compréhension biblique et théologique pour se rendre plus utile au service du Seigneur, sans nécessairement envisager le ministère pastoral ou missionnaire.

### Étudiant à temps plein

L'étudiant à temps plein est celui qui, pendant un trimestre donné, suit un minimum de quatre cours de trois crédits chacun. Il est inscrit à l'un des programmes offerts par la Faculté. Pour les étudiants impliqués dans un ministère quelconque ou un travail partiel, il est fortement recommandé de ne pas s'inscrire à plus de quatre cours par trimestre.

### Étudiant à temps partiel

L'étudiant à temps partiel est celui qui, pendant un trimestre donné, suit de un à trois cours de trois crédits chacun. Il est inscrit à l'un des programmes offerts par la Faculté.

### Étudiant libre

L'étudiant libre est inscrit à un ou quelques cours, sans toutefois être inscrit à un programme de la Faculté.

### Auditeur libre

La Faculté accueille un nombre limité d'auditeurs libres : il s'agit d'étudiants qui assistent aux cours sans postuler ni diplôme, ni attestation d'études. Aucun cours ne pourra

comprendre plus de 10% de cette catégorie d'étudiant sans l'autorisation du Doyen.

## COURS

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes ; il est identifié par un sigle propre au programme.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours peut être considéré obligatoire, à option, ou au choix.

Un cours est dit *préalable* s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours.

Un cours est dit *hors programme* s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. Un tel cours peut être imposé à l'étudiant par la Faculté ou être choisi par lui.

Pour qu'un cours puisse être offert, il faut normalement un minimum de six étudiants inscrits.

## COURS A DISTANCE

La formation à distance exige une grande autonomie et beaucoup de discipline de la part de l'étudiant. Celui-ci n'ayant pas accès directement au professeur ou d'interaction avec lui, il doit se tourner vers d'autres méthodes de communication.

L'étudiant à distance est soumis aux mêmes règlements pédagogiques que les étudiants en présentiel, comme indiqué dans le Guide des études – premier ou deuxième cycle. Le visionnement des cours se fait habituellement sur la plateforme Moodle (fteacadia.moodlehub.com) et l'interaction avec la classe sur Google Classroom (classroom.google.com).

## Présences et Travaux

La tenue d'un journal de bord : Étant donné que vous n'êtes pas en classe, votre présence au cours est évaluée en fonction de votre assiduité à visionner les enregistrements du cours et à faire les lectures requises au temps opportun. Les étudiants à distance sont donc requis de tenir un « journal de bord » qui inclura les éléments suivants (voir modèles en annexe) :

- Les sessions du cours qui ont été visionnées avec un descriptif rencontrant les exigences du professeur.
- Les lectures qui ont été faites (liste de livres/articles avec pourcentage complété)

Ce journal de bord doit être remis au professeur avant la date de fin de cours (habituellement la date de l'examen final). Ce journal représente le minimum requis des étudiants à distance, même si aucun point n'est accordé pour cet exercice. Le professeur est libre d'exiger que des descriptions supplémentaires soient fournies dans ce journal. Le professeur peut aussi demander à voir le rapport de lecture à certains intervalles pendant le cours afin de s'assurer que les lectures appropriées ont été faites.

Vous êtes encouragés à écrire une petite note au professeur au début du cours pour vous présenter et pour vous assurer que vous avez reçu le syllabus et toutes les informations nécessaires pour continuer.

Il est fortement recommandé de visionner les enregistrements des cours de manière régulière, la semaine même où ils sont mis en ligne. Ceci vous permettra de progresser au même rythme que la classe et surtout d'être au fait des consignes ou autres conseils qui sont donnés en classe en lien avec les travaux et le bon déroulement du cours.

L'étudiant est responsable de s'informer de la date de remise des divers travaux, et de les faire parvenir au professeur à l'intérieur de ces délais selon le moyen convenu (normalement via

Google Classroom). **Les dates de remise des travaux sont habituellement les mêmes pour tous les étudiants, qu'ils soient en présentiel ou à distance.**

À moins de circonstances graves et exceptionnelles (maladie ou accident avec billet du médecin), aucune demande de délai ne sera accordée après la date de remise d'un travail ou d'un examen. Tout délai doit être demandé à l'avance.

## Examens

Si votre cours comporte un examen, et que vous n'êtes pas en mesure de vous rendre dans les locaux de la Faculté de Théologie Évangélique pour écrire l'examen au moment fixé, vous êtes responsable de trouver un surveillant qui pourra superviser votre examen :

- **Les qualifications du surveillant** : Il doit s'agir d'une personne de confiance, par exemple un responsable de votre Église. Il ne peut pas s'agir d'un membre de votre famille. Cette personne doit être en mesure d'être présente pendant toute la période d'examen puisqu'elle doit vous remettre celui-ci et le reprendre par la suite pour le transmettre au professeur. Le professeur se réserve le droit de refuser votre choix de surveillant.
- **Les coordonnées du surveillant** : Une fois que vous aurez trouvé un surveillant, vous devez faire parvenir ses coordonnées (nom, occupation, e-mail et numéro de téléphone) au professeur le plus rapidement possible. Le professeur se chargera de faire parvenir l'examen au surveillant ainsi que les consignes avant la date d'examen.
- **La date de l'examen** : L'examen à distance doit être écrit la même journée que l'examen en classe. Si cela n'est pas possible, vous devez convenir d'une autre date avec le professeur, normalement pas

- plus de 24 heures avant ou après l'examen en classe.
- **Les modalités de l'examen :** Pour la plupart des examens, vous avez 3 heures. Vous devez donc vous assurer de trouver un endroit approprié. Voir les consignes du professeur quant au matériel requis et interdit.
- **L'envoi de l'examen au professeur :** Une fois la période d'examen terminée, l'examen doit être remis au professeur par le surveillant. Une copie de l'examen doit être scannée et envoyée au professeur le plus rapidement possible. Le surveillant fera suivre la copie papier par la poste.

### CRÉDIT

Le crédit est une unité qui permet à la Faculté d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche. Les cours de la Faculté comprennent presque toujours trois crédits.

### ÉQUIVALENCE

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours doit en faire la demande au Doyen et fournir les pièces justificatives appropriées. **Les relevés de notes doivent être envoyés de l'institution concernée directement à la Faculté.**

Toutefois, veuillez prendre note que pour obtenir un Baccalauréat en Théologie, l'étudiant doit obtenir un minimum de 60 crédits sur 90 à notre institution. Les 30 autres crédits devront satisfaire aux conditions d'équivalence de l'Université Acadia.

Pour qu'une équivalence de cours soit accordée, on considère les objectifs, le contenu et le niveau du cours, ainsi que la formation de l'enseignant. L'équivalence ne saurait être accordée sur la seule base de l'égalité du nombre de crédits.

Le relevé de notes fera état de l'équivalence accordée. Le cours du programme pour lequel on

a reconnu une équivalence demeure au relevé de notes de l'étudiant avec le nombre de crédits, mais l'indication "ÉQ" tient lieu de résultat. Les crédits du cours sont comptés comme acquis dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

### STAGES

Les stages supervisés sont sous la responsabilité du milieu ecclésial de l'étudiant, ou de l'organisation chrétienne pour laquelle il travaille. La Faculté exige de chaque étudiant un engagement réel dans son église locale pendant la durée de ses études.

### ÉVALUATION

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation, ainsi que ses modalités et en informe les étudiants.

Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du professeur. La demande de l'étudiant faite au professeur devra indiquer le motif pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

**Dans le cas d'un retard pour un travail non remis**, si le professeur estime que la justification est valable, il accordera un nouveau délai qui ne pourra pas dépasser 3 semaines (ce délai ne pourra pas dépasser la fin de la session courante). De plus, si la demande est acceptée, le professeur pourra accompagner le nouveau délai qu'il choisira d'une pénalité sur la note du devoir. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.



**Dans le cas d'une absence à un examen en milieu de session**, si le professeur estime que la justification est valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur ou d'une personne désignée par le professeur. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé à l'intérieur de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante.

**Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session**, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Ce nouvel examen ne pourra être fait que de deux manières :

- Soit « sur place », si le professeur, ou une personne qu'il désignera, est disponible.

- Soit « à distance » en suivant exactement la réglementation des examens à distance.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, etc. Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

### Révision de l'évaluation

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, **dans les quinze jours suivant** la réception de l'évaluation, demander la révision de cette évaluation en adressant à cette fin une requête écrite et motivée au Doyen de la Faculté. La décision prise par le Doyen, le cas échéant avec un membre du corps professoral autre que l'enseignant concerné, sera finale.

## SYSTÈME DE NOTATION

### Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral, chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

%	CODE	NOTE	DÉFINITION
94-100	A+	4,33	Excellent
87-93	A	4,00	Excellent
80-86	A-	3,67	Excellent
77-79	B+	3,33	Bon
73-76	B	3,00	Bon
70-72	B-	2,67	Bon
67-69	C+	2,33	Moyen
63-66	C	2,00	Moyen
60-62	C-	1,67	Moyen
57-59	D+	1,33	Passable
53-56	D	1,00	Passable
50-52	D-	0,67	Passable
00-49	E	0,00	Échec

### Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est égale à la somme de la valeur des notes obtenues pour l'ensemble des cours, divisée par le nombre de cours de 3 crédits pour lesquels ces notes ont été obtenues.

Pour faciliter l'évaluation de la progression de l'étudiant, on établit une moyenne cumulative partielle (MCP) pour chaque année et une moyenne cumulative générale (MCG) pour l'ensemble des cours après chaque année.

### DEMANDE DE CHANGEMENT DE COURS

Toute demande de changement de cours doit être présentée **par écrit** au Registraire dans les trois semaines qui suivent le début du trimestre, après consultation avec le (ou les) professeur(s) concerné(s).

### ABANDON

L'étudiant qui désire abandonner un ou plusieurs cours doit le signifier **par écrit** à l'administration en respectant les délais spécifiés dans le calendrier académique.

La mention “ Abandon ” (AB) apparaîtra alors sur le relevé de notes. Si l’abandon n’est pas signifié **par écrit** à l’administration dans les délais impartis, la mention “ Échec par abandon ” (EAB) apparaîtra sur le relevé de notes.

L’abandon d’un ou de plusieurs cours n’annule pas l’obligation de payer les frais de scolarité et ne signifie non plus le remboursement des frais de scolarité.

## NORMES DE RÉUSSITE

### Réussite à un cours

L’étudiant réussit à un cours lorsqu’il obtient la note de passage ou plus pour l’ensemble des examens et des travaux du cours correspondant. Un résultat inférieur à cette note entraîne un échec à ce cours.

L’étudiant dont la note finale pour un cours donné est inférieure à la note de passage, mais supérieure à la note de passage diminué de 10% est autorisé à passer à nouveau son examen final (si la note de celui-ci est supérieure à 30%). La note de ce deuxième examen final remplacera la note de l’examen final précédent. Pour ce faire, l’étudiant doit en faire la demande au registraire dans les quinze jours suivant la réception de sa note finale. Il y aura alors des frais de 50,00\$ pour chaque examen de reprise. L’examen de reprise sera fait à une date bien précise décidée par la Faculté. Cette date et son horaire ne pourra pas être négociable

Si l’étudiant subit trois échecs pour un même cours obligatoire, il n’est plus accepté comme étudiant dans le programme concerné.

### 1<sup>er</sup> Cycle

L’étudiant réussit un cours lorsque sa note **est égale ou supérieure à 50% (D-)**.

### 2<sup>eme</sup> Cycle (M.Div, M.Th)

L’étudiant réussit un cours lorsque sa note **est égale ou supérieure à 50% (D-)**.

### 2<sup>eme</sup> Cycle (M.A)

L’étudiant réussit un cours lorsque sa note **est égale ou supérieure à 70% (B-)**.

### Réussite à un programme

#### 1<sup>er</sup> Cycle

L’étudiant réussit aux programmes du premier cycle, s’il obtient une moyenne cumulative qui n’est pas **inférieure à C- (1,67)**. De plus, l’étudiant se doit d’avoir une note supérieure ou égale à 50% pour l’ensemble des cours nécessaires (ou requis) pour compléter son programme.

#### 2<sup>eme</sup> Cycle (M.A, M.Th)

L’étudiant réussit au programme du deuxième cycle s’il obtient une moyenne cumulative **supérieure ou égale à B- (2,67)**. L’étudiant qui obtient **moins de 70% (B-)** dans plus de **12 crédits** devra se retirer de son programme à moins de repasser ces cours à nouveau. De plus, l’étudiant se doit d’avoir une note supérieure ou égale à 50% pour l’ensemble des cours nécessaires (ou requis) pour compléter son programme.

#### 2<sup>eme</sup> Cycle (M.Div)

L’étudiant réussit au programme du deuxième cycle s’il obtient une moyenne cumulative **supérieure ou égale à C (2,00)**. Pour obtenir son M.Div, l’étudiant se devra d’obtenir une note finale supérieure ou égale à 50% pour l’ensemble des cours nécessaires (ou requis) pour compléter son programme. Si ce n’est pas le cas, il ne pourra pas obtenir son diplôme.

### PROBATION (uniquement au premier cycle)

L’étudiant qui échoue à plus d’un cours lors d’un trimestre sera en probation pour le trimestre suivant. Celui qui totalise cinq cours avec une moyenne inférieure à C- (1,67) est également en probation.

La probation est une période au cours de laquelle l'étudiant, moyennant certaines conditions, peut se reprendre et hausser sa moyenne cumulative au niveau exigé pour la réussite de son programme.

L'étudiant ne peut être en probation plus d'une fois dans un même programme. Au cours de la période de probation l'étudiant doit se soumettre aux autres conditions que le Conseil de la Faculté pourrait imposer.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation n'est plus accepté comme étudiant dans le programme concerné. **Pendant le régime probatoire, l'étudiant doit réussir un minimum de 4 cours simultanés ou immédiatement consécutifs avec une moyenne qui n'est pas inférieure à C+ (2.33).**

### ASSISTANCE AU COURS

L'assistance aux cours est obligatoire, sauf raison valable acceptée par le professeur (l'étudiant devra, autant que possible, prévenir le professeur de chaque absence).

Pour toute absence de trois séances ou plus au cours, le cas de l'étudiant sera soumis au Doyen de la faculté qui attribuera une note d'échec, à moins de circonstances exceptionnelles.

### ASSIDUITE POUR LES DEVOIRS ET LES EXAMENS

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du Doyen ou de l'autorité compétente (en mettant en copie le professeur). La lettre de l'étudiant doit indiquer le cours concerné, la partie de l'évaluation en cause (travail de trimestre, examen, test) et le motif

pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

**Dans le cas d'un retard pour un travail non remis**, si le Doyen (ou l'autorité compétente), en consultation avec le professeur concerné, estime la justification valable, il accordera un nouveau délai qui est normalement de 3 semaines (ce délai ne pourra pas dépasser la fin de la session courante). Le délai est plus court pour les cours concentrés. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

**Dans le cas d'une absence à un examen**, si le Doyen (ou l'autorité compétente), en consultation avec le professeur concerné, estime que la justification valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé à l'intérieur de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante. Dans le cas de la reprise d'un examen final, celui-ci ne pourra être fait au-delà de la fin de la session suivante.

### RELEVÉ DE NOTES

Les notes seront envoyées directement par courriel à l'étudiant dans les soixante jours suivant la fin du trimestre. L'étudiant aura la possibilité de demander un relevé de note auprès du registraire.

### AUTRES RÈGLEMENTS

#### Exigences linguistiques

Tout candidat à l'admission qui n'aura pas obtenu un diplôme collégial dans un établissement francophone devra se soumettre au test de français international (TFI, <https://www.ets.org/tfi>) et réussir ce test avec un résultat d'au moins **785 sur 990 pour une admission au premier cycle, et d'au moins 850**

**sur 990 pour une admission au second cycle OU fournir des preuves suffisantes de sa compétence en français.** Ce sera de la responsabilité de l'étudiant de passer ce test et de transmettre les résultats à la FTE.

Pour les personnes désirant intégrer la FTE pour les diplômes du premier cycle (Certificat, B.Th) :

- **Si le candidat obtient un résultat inférieur à 605**, sa candidature sera refusée. Il se devra de repasser ce test en obtenant un résultat suffisant (785-990) afin de pouvoir être accepté lors de son inscription.

- **Si le candidat obtient un résultat entre 605 entre 780**, sa candidature sera acceptée sous condition : Il devra s'inscrire au cours de « Français écrit 2 » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/FRA-1958G/> ) et au cours « Rédiger en Français » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/fra-1970d/> ). Ces cours devront être validés durant la première année. L'étudiant devra fournir au registrariat un justificatif de la validation de ces cours. Ces justificatifs lui seront demandés s'il désire continuer à étudier au sein de la FTE après la première année.

**Pour les personnes désirant intégrer la FTE pour les diplômes du second cycle (M.A., M.Div, M.Th) :**

- **Si le candidat obtient un résultat inférieur à 745**, sa candidature sera refusée. Il se devra de repasser ce test en obtenant un résultat suffisant (850-990) afin de pouvoir être accepté lors de son inscription.

- **Si le candidat obtient un résultat entre 750 entre 845**, sa candidature sera acceptée sous condition : Il devra s'inscrire au cours de « Français écrit 2 » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/FRA-1958G/> ) et au cours « Rédiger en Français » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/fra-1970d/> ). Ces cours devront être validés durant la première année. L'étudiant devra fournir au registrariat un justificatif de la validation de ces cours. Ces justificatifs lui seront demandés s'il désire continuer à étudier au sein de la FTE après la première année.

horaires/cours/fra-1970d/ ). Ces cours devront être validés durant la première année. L'étudiant devra fournir au registrariat un justificatif de la validation de ces cours. Ces justificatifs lui seront demandés s'il désire continuer à étudier au sein de la FTE après la première année.

**Ensuite, chaque candidat à l'admission se devra de posséder les compétences rédactionnelles suffisantes pour être accepté (premier et second cycle) :**

- Si le candidat n'a pas obtenu de diplôme collégial ou universitaire francophone désire écrire ses devoirs en langue française, il se devra de passer l'examen du SEL « version B » (<https://www.telug.ca/institut-jacques-couture/services/sel/offre/SEL02FE-B/>)

- Si le candidat n'a pas obtenu de diplôme collégial ou universitaire anglophone désire écrire ses devoirs en langue anglaise, il se devra de passer l'examen du TOEFL (<https://www.etsglobal.org/fr/fr/test-type-family/test-toefl-ibt>). Le candidat devra obtenir un score total minimal de 84 % , et il ne devra pas avoir eu moins de 21% pour chacun des tests composant le TOEFL (lecture, écoute, conversation et rédaction).

L'étudiant devra fournir au registrariat un justificatif de la validation de son test pour pouvoir être admis à la FTE.

**Validation des prérequis linguistiques (langues bibliques)**

Un étudiant qui voudra démontrer qu'il satisfait les exigences d'un cours ou d'un programme requérant un niveau de compétence particulier dans les langues bibliques devra normalement fournir un relevé de notes énumérant les cours réussis avec succès dans la (ou les) langue(s) en question. En l'absence de crédits inscrits à un relevé de notes, l'étudiant ayant déjà étudié une langue biblique pourra se soumettre à un examen afin de valider son niveau de compétence. La réussite de l'examen sera inscrite à son dossier,

mais ne confère aucun crédit. L'étudiant devra communiquer au directeur son intention de se soumettre à l'examen au moins 30 jours avant le début du semestre. L'examen sera organisé par la FTE à une date qui sera annoncée à l'avance et des frais de 50\$ seront exigés. L'étudiant qui échoue à l'examen n'aura d'autre choix que de s'inscrire aux cours de langue appropriés pour se conformer aux exigences de son programme.

### Comportement

La FTÉ est une faculté (donc un lieu académique) de théologie (donc une communauté de foi). De ce fait, nous nous plaçons résolument et complètement sous l'autorité de l'Écriture Sainte et de ses enseignements. Il est donc normal que les étudiants répondent tant aux exigences académiques qu'aux exigences spirituelles et éthiques du Seigneur. La direction de la Faculté s'attend à ce que tout étudiant s'engage, par le fait même de s'inscrire à la Faculté, à respecter les règles et principes de notre faculté et à être loyal envers les buts visés par notre institution. Chaque étudiant est tenu de maintenir une vie chrétienne d'obéissance et un témoignage clair pour le Seigneur. La Faculté peut envisager jusqu'au renvoi (ou au refus de l'octroi du diplôme) à tout étudiant dont la vie ou le comportement seraient incompatibles avec le titre de chrétien. Une telle décision serait prise par le Directeur, sur recommandation du Doyen.

### Rattrapage d'un cours disponible en vidéo

Dans certaines circonstances, l'étudiant aura la possibilité de pouvoir écouter un enregistrement du cours lorsque celui-ci est aussi donné à distance. Cependant une telle possibilité de rattrapage ne sera possible que **deux fois par cours et par session**. Ces deux possibilités correspondent à **la première séance** de la session (le visionnement de cette première séance est obligatoire) et à **une séance supplémentaire** durant le reste de la session.

Au-delà de ces **deux possibilités**, si l'étudiant est absent une troisième fois, celui-ci pourra avoir accès **une dernière fois** au visionnement

du cours pour lequel il a été absent, **en s'acquittant des droits d'accès de \$25** auprès du registraire. Au-delà de cela, il ne sera pas donné de possibilités supplémentaires de rattrapage.

Pour avoir accès à cette possibilité de **rattrapage**, l'étudiant devra suivre la procédure suivante :

1. Envoyer et soumettre un mot d'excuse au registraire en y joignant un justificatif officiel. Ce courriel devra être envoyé en copie au directeur ([directeur@fteacadia.com](mailto:directeur@fteacadia.com)) et au libraire ([libraire@fteacadia.com](mailto:libraire@fteacadia.com)).
2. Après acceptation du mot d'excuse par le directeur, l'étudiant devra envoyer un courriel au libraire ([libraire@fteacadia.com](mailto:libraire@fteacadia.com)) pour réserver un créneau horaire à la bibliothèque afin de visionner le cours pour lequel a été absent. Aucun étudiant ne pourra venir écouter directement un cours à la bibliothèque sans avoir réservé un créneau horaire par courriel ou sans avoir reçu une confirmation de réservation par le libraire.
3. Dans le cas d'une troisième absence justifiée, l'étudiant devra aller s'acquitter des droits d'accès (\$25) auprès du registraire.

### Plagiat, tricherie

#### 1. Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références

entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, Guide du savoir écrire).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain. Le plagiat ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen etc...) est défini de la façon suivante :

« **1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou par négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

- a) toute tentative de commettre ces actes;
- b) toute participation à ces actes;
- c) toute incitation à commettre ces actes;
- d) tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne le sont pas une seule des personnes ayant participé au complot.

**1.2** Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

- a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité

visée par le présent règlement;

- b) l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visée par le présent règlement;

- c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passé pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visée par le présent règlement;

- d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passé pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visée par le présent règlement;

- e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;

- f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;

- g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;

- h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;

- i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;

- j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;

- k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques;

l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement. »<sup>1</sup>

## 2. Sanction

**2.1** Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une de ces sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise;
- c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

### 2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

- a) dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise;
- b) dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera **exclu** de la Faculté de manière temporaire (au minimum de trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention à cet effet sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

## 3. Procédure

<sup>1</sup> Recueil Officiel, Règlements disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle, N° 30.3, pages 1 à 8, Université de Montréal (2014) : [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/ens30\\_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf) (consulté le 16/10/2019).

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

**3.1** Il devra en informer le doyen en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

- a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral etc...);
- b) une version numérique du document sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié);

**3.2 Dans le cas d'une première infraction**, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir) tout en mettant au courant le doyen et le directeur.

**3.3 Dans le cas d'une récidive**, Le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le doyen et le directeur. Le doyen et le directeur enverront dans un délai de 15 jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire *ad hoc* qui sera composé du doyen, du directeur. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité *ad hoc*.

**3.4** Le comité *ad hoc* offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.

**3.5** Suite à l'audition de l'étudiant fautif, le comité *ad hoc* enverra dans les 15 jours

ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiqué sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

**3.6** Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été donnée, le comité *ad hoc* enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donné sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité *ad hoc*. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

**3.7** Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité *ad hoc*, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette demande par courrier recommandé. Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire *ad hoc*. Suite à cette audition, le nouveau comité disciplinaire *ad hoc* donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les 15 jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

**3.8** Toute décision prise à propos d'un plagiat peut être rétroactive.

### **Discipline et situations non prévues au règlement**

Les cas de discipline et les situations non prévues au présent règlement sont du ressort du Directeur agissant sur recommandation du Doyen. L'étudiant concerné aura la possibilité de se faire entendre.

### **Enregistrement des cours**

L'enregistrement numérique des cours ne s'effectuera que par la Faculté, sauf exceptions (autorisation du Doyen exigée au préalable).

### **Babillard**

L'affichage sur le babillard requiert la permission du Doyen.



# **Description des programmes du premier cycle**

### CERTIFICAT EN RELATION D'AIDE

Le programme de “ Certificat en relation d'aide ” est destiné à toute personne qui ressent le besoin d'être mieux formée pour aider les autres dans le contexte de l'église locale et en collaboration avec les responsables de l'église. Il est important de noter que la formation donnée dans le cadre de ce certificat ne qualifie pas la personne qui l'aura reçue à ouvrir un bureau comme professionnel en relation d'aide.

Les cours de ce programme se donnent le soir pendant les sessions d'automne, d'hiver et d'été. L'étudiant(e) pourra compléter le programme dans une période de 2 à 4 ans.

Le programme de “ Certificat en relation d'aide ” totalise 36 crédits : trois cours bibliques et théologiques (9 crédits) et neuf cours en relation d'aide (27 crédits).

#### Cours bibliques

EB 7163 Principes et méthodes d'interprétation de la Bible  
TH 6503 Introduction à la théologie chrétienne  
TH 7053 Théologie du Nouveau Testament

#### Cours en relation d'aide

FC 6013 Introduction à la relation d'aide I  
FC 6023 Introduction à la relation d'aide II  
FC 7043 La famille dans une perspective chrétienne  
FC 7053 Gestion des conflits  
FC 7063 Criminalité, toxicomanie  
FC 7073 La relation d'aide, la psychologie et la psychiatrie  
TH 6013 L'éthique chrétienne et l'action sociale  
TP 6083 La sexualité et son expression  
TP 6603 Ministère envers les personnes âgées  
TP 6623 Perte, affliction, deuil et mortalité

## CERTIFICAT D'ÉTUDES BIBLIQUES

Ce programme comprend un minimum de dix cours totalisant 30 crédits. Il y a deux options possibles. L'étudiant peut opter pour l'ensemble des cours de la première/deuxième année du Baccalauréat en théologie ou choisir le programme ci-après.

### Bloc A - Deux cours obligatoires

EB 7163 Principes et méthodes d'interprétation de la Bible  
TH 6503 Introduction à la théologie chrétienne

### Bloc B - Sept cours à option

**Bible** - *Un minimum de cinq cours obligatoires à choisir parmi :*

EB 5013 Le Pentateuque et les origines d'Israël  
EB 5023 Rois et prophètes de l'Ancien Testament  
EB 6013 Les quatre évangiles  
EB 6023 L'ère apostolique  
EB 7033 Les Écrits de l'Ancien Testament  
ID 5013 Pratique de l'interprétation biblique  
TH 7033 Théologie de l'Ancien Testament  
TH 7053 Théologie du NT I : L'enseignement de Jésus de Nazareth  
TH 7063 Théologie du NT II : La théologie de Paul

**Théologie et histoire** - *Un minimum de deux cours à choisir parmi :*

HE 5013 Histoire de l'Église jusqu'à la période médiévale  
HE 5023 Histoire de l'Église de la Réforme au 20e siècle  
HE 6023 Histoire des églises baptistes **OU** HE 7043 Histoire des églises de professants  
TH 6013 Éthique chrétienne  
TH 6513 La création, l'homme, le péché et la christologie  
TH 6523 Rédemption, ecclésiologie et eschatologie  
TH 7033 Théologie de l'Ancien Testament  
TH 7053 Théologie du NT I : L'enseignement de Jésus de Nazareth  
TH 7063 Théologie du NT II : La théologie de Paul

### Bloc C - Un cours au choix

**Pratique** - *Un cours à choisir parmi les suivants :*

EC 6023 Éducation chrétienne  
EC 7083 Leadership dans l'Église  
EC 7183 Ministère de la jeunesse dans l'Église  
TP 5013 Homilétique : principes et pratique de la prédication  
TP 7113 Le culte : perspectives biblique, historique et contemporaine  
TP 7503 Musique dans

l'Église

## BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE (B.Th.)

Le programme de “Baccalauréat en théologie” (30 cours, 90 crédits) a comme objectif premier de permettre une formation biblique, théologique, historique et pastorale de base. Il prépare l'étudiant à divers ministères, selon la vocation reçue: pastoral, missionnaire, d'évangélisation, d'enseignement.

*Les cours sont offerts selon un système de rotation. Ils reviennent donc seulement une fois sur deux ans.*

*Les sigles et la description de ces cours correspondent aux cours équivalents d'Acadia Divinity College (Université Acadia).*

### PRÉREQUIS

Examen de français  
ID 7003 Méthodes de travail intellectuel

### COURS OBLIGATOIRES

26 cours

EB 5013 Le Pentateuque et les origines d'Israël  
EB 5023 Rois et prophètes de l'Ancien Testament  
EB 6013 Les quatre évangiles  
EB 6023 L'ère apostolique  
EB 7163 Herméneutique I  
EC 6023 Éducation chrétienne  
EC 7083 Leadership dans l'Église  
FC 6013 Introduction à la relation d'aide  
GR 6004 Grammaire grecque du NT I  
GR 6005 Grammaire grecque du NT II  
GR 7013 Littérature grecque du Nouveau Testament  
EB 7103 Exégèse du Nouveau Testament I  
HE 5013 Histoire ecclésiastique I  
HE 5023 Histoire ecclésiastique II  
HE 7043 Histoire et princ. des églises de professants  
TH 6013 Éthique chrétienne  
TH 6503 Théologie systématique I  
TH 6513 Théologie systématique II  
TH 6523 Théologie systématique III  
TH 7033 Théologie de l'Ancien Testament  
TH 7053 Théologie du Nouveau Testament  
TP 5123 Ministère pastoral  
TP 5133 Éducation pastorale  
TP 5013 Homilétique I  
TP 6013 Homilétique II  
TP 7113 Le culte

### OPTIONS

#### Études bibliques - Choisir 1

EB 7033 Les Écrits de l'Ancien Testament (3e année)  
EB 7303 Archéologie et géographie bibliques  
EB 7113 Exégèse du Nouveau Testament II (3e année)  
EB 7123 Littérature apocalyptique  
EB 7133 L'autorité des Écritures  
EB 7143 Littérature johannique  
EB 7153 Littérature paulinienne  
EB 7813 Recherche dirigée - Études bibliques (3e année)  
HB 7006 Hébreu biblique élémentaire (6 crédits)  
ID 5013 Herméneutique II

#### Théologie / Histoire - Choisir 1

HE 7023 Mouvements religieux contemporains  
TH 6223 Théologie patristique  
TH 6233 Spiritualité chrétienne occidentale  
TH 6253 La théologie moderne (3e année)  
TH 7013 Histoire de la doctrine  
TH 7083 Philosophie et foi chrétienne  
TH 7093 Apologétique (3e année)  
HE 7813 Recherche dirigée - Histoire (3e année)  
TH 7813 Recherche dirigée - Théologie (3e année)

#### Théologie pastorale - Choisir 2

EC 7093 Éducation chrétienne des enfants et des ados  
EC 7103 Éducation chrétienne des adultes  
EC 7183 Ministère de la jeunesse dans l'Église  
TP 6333 Urbanisation et évangélisation  
TP 7213 Mission et croissance de l'église  
TP 7233 Implantation de nouvelles églises  
TP 7313 Ministère en contexte urbain  
TP 7413 L'Église et les missions  
TP 7503 La musique dans l'Église  
TP 7813 Recherche dirigée - Théologie pastorale (3e année)

### COURS HORS PROGRAMME

HB 7013 Lecture dans l'Ancien Testament hébreu  
FR 7003/7013 Français (débutant et avancé)  
AN 7003/7013 Anglais théologique (débutant et avancé)

## **Description des cours du premier cycle**



Les cours dont le sigle se termine par le chiffre 3 comportent 3 crédits ; par le chiffre 6, 6 crédits. Chaque cours de 3 crédits comporte 45 heures d'études en classe. Certains cours sont offerts selon un système de rotation et reviennent une fois aux deux ou trois ans.

### LANGUES BIBLIQUES

#### **HB 7006 Hébreu biblique élémentaire**

Introduction à la grammaire et à la syntaxe de l'hébreu biblique (6 crédits).

#### **HB 7013 Lecture dans l'AT hébreu**

Un cours de lecture de l'Ancien Testament en hébreu, comportant une étude de la langue, ainsi que l'histoire du texte et du canon des Écritures hébraïques. Les lectures seront choisies pour donner à l'étudiant un bon échantillonnage de la littérature vétéro-testamentaire. *Préalable* : HB 7006.

#### **GR 6006 Grammaire grecque du NT**

Une étude des éléments essentiels de la grammaire et du vocabulaire du grec néo-testamentaire (6 crédits).

#### **GR 7013 Littérature grecque du NT**

Lecture de livres ou de choix de textes, privilégiant l'étude de la grammaire, dans le Nouveau Testament grec. *Préalable*: GR 6006.

### ÉTUDES BIBLIQUES

#### ANCIEN TESTAMENT

#### **EB 5013 Le Pentateuque et les origines d'Israël (Introduction à l'AT I)**

Une introduction générale à l'Ancien Testament suivie d'une introduction aux livres vétéro-testamentaires de la Genèse à II Rois. On s'intéresse également aux cadres littéraire, historique et culturel de ces livres.

#### **EB 5023 Rois et prophètes de l'Ancien Testament (Introduction à l'AT II)**

La suite de EB 5013 ; le cours est consacré au phénomène et à la littérature prophétiques dans le cadre de l'Israël ancien.

#### **EB 7033 Les Écrits de l'Ancien Testament**

Introduction générale aux Écrits de l'Ancien Testament suivie d'une étude d'un des livres suivants : Psaumes, Job, Proverbes, Ecclésiaste.

#### **EB 7303 Archéologie et géographie bibliques**

Par des lectures, par des séminaires et par l'utilisation de matériel audiovisuel, l'étudiant se familiarise avec les sites les plus importants pour comprendre l'arrière-plan de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les aspects géographiques et archéologiques sont situés dans une perspective historique.

### NOUVEAU TESTAMENT

#### **EB 6013 Les quatre évangiles (Introduction au NT I)**

Introduction générale aux quatre évangiles suivie d'un survol de la vie et de l'enseignement de Jésus.

#### **EB 6023 L'ère apostolique (Introduction au NT II)**

Introduction à la vie, l'organisation et la pensée du christianisme du premier siècle dans le contexte de l'époque ; on souligne la littérature néo-testamentaire qui s'y rapporte.

#### **EB 7043 La vie du Christ**

Une introduction à la vie et au ministère de Jésus-Christ.

#### **EB 7103 Exégèse du Nouveau Testament I**

Exégèse d'un livre du Nouveau Testament. *Préalable : GR 6006 et GR 7013*

#### **EB 7113 Exégèse du Nouveau Testament II**

Exégèse d'un livre ou de textes choisis autour d'un thème dans le Nouveau Testament. *Préalable : GR 6006 et GR 7013*

#### **EB 7123 Littérature apocalyptique**

Un examen des caractéristiques de la littérature apocalyptique, avec une attention particulière au livre de l'Apocalypse.

#### **EB 7133 L'autorité des Écritures**

Étude inductive de l'autorité de la Bible à partir des Écritures elles-mêmes.

#### **EB 7143 Littérature johannique**

Une étude interprétative des écrits johanniques du Nouveau Testament (Évangile et Épîtres).

#### **EB 7153 Littérature paulinienne**

Un survol des épîtres de Paul, comportant l'exégèse de passages importants.

#### **EB 7163 Principes et méthodes d'interprétation de la Bible (Herméneutique I)**

Ce cours présente les principes et les méthodes de l'interprétation biblique et de l'appropriation de son message par le lecteur. On examine aussi certains problèmes connexes.

#### **ID 5013 Pratique de l'interprétation biblique : du texte au sermon (Herméneutique II)**

Un cours interdisciplinaire (exégèse et homilétique) où l'on s'efforce de couvrir la distance (procédure et mécanismes) qui fait passer du texte au sermon ou à l'étude biblique. On s'intéresse tant à l'exégèse et à ses techniques qu'au message à communiquer. On choisit les passages à étudier dans l'Ancien et le Nouveau Testaments, en variant selon les genres littéraires et théologiques.



### **HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE**

#### **HE 5013 Histoire ecclésiastique I**

Un survol de l'histoire de l'Église de l'ère post-apostolique jusqu'à la fin de la période médiévale (du 1er au 15e siècle).

#### **HE 5023 Histoire ecclésiastique II**

Un survol de l'histoire de l'Église de la Réforme jusqu'à nos jours (du 16e au 20e siècle).

#### **HE 6023 Histoire et principes des églises baptistes**

Une étude des débuts des baptistes, de leur développement historique, des convictions qui leur sont propres, ainsi que de questions d'actualité au sein de la dénomination.

#### **HE 7023 Mouvements religieux contemporains**

Une étude typologique du développement et des croyances de divers groupes religieux faisant des adeptes en Amérique du Nord.

#### **HE 7043 Histoire et principes des églises de professants**

Une étude des débuts, du développement et des principes propres aux églises de professants.

#### **HE 7063 Catholicisme romain moderne**

Le développement du catholicisme romain depuis le Concile de Trente jusqu'à nos jours, comportant une étude de Vatican II et de ses suites. Le cours comprend l'interprétation des documents officiels et l'analyse de leurs implications.

### **THÉOLOGIE**

#### **TH 6013 Éthique chrétienne**

Une introduction au fondement biblique de l'éthique et de l'action sociale chrétiennes.

#### **TH 6223 Théologie patristique**

Une étude de la littérature chrétienne des pères de l'Église, traitant des développements théologiques, de l'organisation et de la spiritualité de l'Église primitive.

#### **TH 6233 Classiques de la spiritualité chrétienne occidentale**

Lecture et étude des écrits principaux de la spiritualité chrétienne occidentale, de Saint Augustin à Charles G. Finney. Attention spéciale aux dimensions théologiques de la vie spirituelle.

#### **TH 6253 La théologie moderne I**

Un séminaire de 3e année consacré au développement de la théologie moderne du siècle des Lumières à la néo-orthodoxie. On sera attentif à l'impact des révolutions scientifique et philosophique. Attention particulière aux grands théologiens dont K. Barth et E. Brunner. *Préalable : TH 6503 et TH 6513 ou TH 6523.*

### **TH 6263 La théologie moderne II**

Séminaire de 3e année consacré à la recherche des thèmes de la théologie moderne, de la néo-orthodoxie jusqu'au présent. Lecture et études de mouvements théologiques tels que la « Process Theology », la théologie de la sécularisation, les théologies de la libération, la théologie évangélique contemporaine et les développements récents du catholicisme romain. *Préalable : TH 6503 et TH 6513 ou TH 6523.*

### **TH 6503 Introduction à la théologie chrétienne (Théol. systématique I)**

Une introduction systématique à la théologie chrétienne et à sa méthode, ainsi qu'une étude attentive des thèmes de la connaissance de Dieu, de la révélation.

### **TH 6513 Théologie systématique II**

Une étude de la théologie chrétienne, portant sur les thèmes suivants: Dieu, la création, l'anthropologie.

### **TH 6523 Théologie systématique III**

Une étude de la théologie chrétienne, comportant l'élaboration des thèmes suivants: la personne et l'œuvre de Christ et du Saint-Esprit, l'ecclésiologie et l'eschatologie.

### **TH 7013 Histoire de la doctrine**

Une étude du développement de la théologie chrétienne adossée à l'histoire de l'Église et de la pensée occidentale.

### **TH 7033 Théologie de l'Ancien Testament**

Un survol de la théologie de l'Ancien Testament avec attention particulière à certains thèmes importants (création, alliance, libération, loi, etc.).

### **TH 7053 Théologie du Nouveau Testament I**

Repérage et étude attentive des formes et des composantes essentielles de la théologie du Nouveau Testament. Thème : *L'enseignement de Jésus de Nazareth*. La prédication de Jésus-Christ telle que les évangiles canoniques la rapportent, avec attention spéciale à son enseignement sur le règne de Dieu.

### **TH 7063 Théologie du Nouveau Testament II**

Repérage et étude attentive des formes et des composantes essentielles de la théologie du Nouveau Testament. Thème : *La théologie de Paul*. Ce cours porte sur les axes principaux de la théologie de Paul, en privilégiant l'épître aux Romains et l'épître aux Galates.

### **TH 7093 Apologétique**

Une étude du rôle de l'apologétique chrétienne, comportant une évaluation des données bibliques, de l'apologétique dans l'histoire de l'Église et de diverses approches contemporaines.

## MINISTÈRE CHRÉTIEN

### THEOLOGIE PRATIQUE

#### **TP 5013 Homilétique : principes et pratique de la prédication**

Ce cours a pour but de familiariser l'étudiant avec les principes fondamentaux de la préparation et de la prédication de sermons. On cherche l'intégration d'une théologie biblique de la prédication avec une compréhension du rôle de celle-ci. Les étudiants et le professeur évaluent les sermons donnés pendant le cours par les autres étudiants.

#### **TP 5123 Ministère pastoral**

On examine le ministère pastoral exercé au sein de la congrégation locale, à la lumière du contexte actuel. Le cours se concentre sur les rôles multiples du pasteur - y compris son leadership dans les domaines de la relation d'aide, de l'évangélisation, du culte, de l'enseignement et de l'administration.

#### **TP 5133 et TP 5143 Éducation pastorale I et II**

Ces cours permettent à l'étudiant un contact direct avec divers contextes sociaux auxquels il sera confronté au cours de son ministère. L'étudiant apprend à faire face de façon adéquate aux différentes situations problématiques qu'il rencontrera, particulièrement dans le domaine de la relation d'aide. Théorie, recherche, documentation, visites à l'intérieur de milieux et d'organismes professionnels. Méthode : séminaires, lecture, analyse de cas, ateliers.

#### **TP 6333 Urbanisation et évangélisation**

L'objectif du cours consiste à sensibiliser les étudiants aux réalités socioculturelles de notre époque. On élabore une théologie contemporaine qui tient compte des réalités urbaines du Québec et des stratégies contextualisées d'interventions en milieu urbain.

#### **TP 6603 Ministère envers les personnes âgées**

Ce cours considère les forces et les contributions des aînés dans la société et dans l'église, et explore les manières dont la société et l'église peuvent répondre créativement à leurs besoins spirituels et autres.

#### **TP 6623 Perte, affliction, deuil et mortalité**

Ce cours examine la signification et les réponses bibliques reliées aux pertes, afflictions et deuils : séparation, divorce, maladie, problèmes associés à la vie monoparentale, vieillissement, mortalité.

#### **TP 6083 La famille, la sexualité et son expression**

Un examen des fondements théologique et biologique de la sexualité et de son expression. Thèmes : le mariage, le célibat, l'identité sexuelle, la pornographie, l'impuissance, la frigidité, etc.

#### **TP 7113 Le culte : perspectives biblique, historique et contemporaine**

Nature et importance de l'adoration de la communauté croyante avec attention particulière au rôle de la musique et des chants. Le cours évoquera le mandat biblique du culte et de l'adoration pour l'Israël ancien et pour l'église primitive, ainsi que les pratiques des traditions différentes de la chrétienté. Les problèmes contemporains seront au centre de nos préoccupations.

### **TP 7203 Renouveau dans l'église québécoise**

Tâches théologique, ecclésiastique et missionnaire en milieu urbain. Dimensions d'une vision intégrée de la société moderne (phénomènes de sécularisation, pluralité et privatisation) et perspectives bibliques de réponse dans le contexte québécois contemporain.

### **TP 7213 Mission et croissance de l'église**

Une considération des facteurs contribuant à la mission et à la croissance de l'église dans différents pays, dans le contexte d'une théologie biblique de la mission et de l'évangélisation.

### **TP 7233 Implantation de nouvelles églises**

Ce cours a pour but de présenter à l'étudiant les principes bibliques de l'implantation d'églises, de considérer les moyens par lesquels ces principes doivent se concrétiser, et d'examiner les méthodes d'implantation les plus appropriées à notre milieu.

### **TP 7313 Ministère en contexte urbain**

Ce cours a pour but d'offrir une orientation de base au contexte urbain ; de considérer les dynamiques et les développements de la société urbaine ; de décrire la nature et le rôle de l'église en milieu urbain ; et de présenter différents genres de ministères urbains (ministères sociaux, institutionnels et ethniques).

### **TP 7413 L'Église et les missions**

Fondements théologiques et stratégies effectives de l'Église et de sa mission dans le monde. Le besoin de développer une meilleure compréhension des missions par l'église locale ainsi qu'un plus grand intérêt pour elles nous occupera de façon spéciale.

### **TP 7503 La musique dans l'Église**

L'objectif du cours consiste d'abord à présenter le mandat biblique pour l'importance, le rôle et la fonction de la musique dans l'église ; il vise ensuite à fournir aux étudiants des outils pour contribuer à une musique d'église vitale, dynamique et digne du Seigneur. En plus des perspectives bibliques, le cours introduit à l'histoire de la musique sacrée et établit des critères d'évaluation et d'appréciation de la musique dans l'église locale. Le cours comporte aussi des éléments pratiques : principes du chant, direction des cantiques et analyse détaillée d'un choix de chants et cantiques.

## **ÉDUCATION CHRETIENNE**

### **EC 6023 Philosophie de l'éducation chrétienne**

Ce survol a pour but d'éclairer l'étudiant sur le domaine de l'éducation chrétienne à tous les niveaux d'âge dans la perspective de la croissance personnelle des chrétiens et de leur implication dans leurs milieux de vie, particulièrement dans l'église locale.

### **EC 7053 Programme pour une jeune Église**

On étudie le développement d'un programme efficace d'éducation chrétienne pour une église désirant bien structurer son enseignement à tous les groupes d'âge.

### **EC 7083 Leadership dans l'Église**

Ce cours vise à développer une théologie de leadership chrétien et à la justifier bibliquement. Nous ferons une réflexion et un inventaire personnel du caractère et des compétences nécessaires pour exercer un leadership spirituel et nous examinerons le leadership enseigné et modelé par Jésus.

### **EC 7093 Éducation chrétienne des enfants et des adolescents**

Dans un premier volet, le cours expose les caractéristiques psychosociales de ce groupe d'âge, les approches pédagogiques et les niveaux de relation d'aide. Dans un deuxième volet, il propose des modèles d'organisation et d'activité en rapport plus spécifiquement avec le milieu ecclésial.

### **EC 7103 Éducation chrétienne des adultes**

Ce cours se penche sur les moyens par lesquels l'église locale peut encourager et développer l'apprentissage continu chez les adultes.

### **EC 7183 Ministère de la jeunesse dans l'Église**

Une étude des traits caractéristiques de la jeunesse, des objectifs et des méthodes de l'éducation chrétienne auprès des adolescents. Nous verrons aussi comment faire de ces jeunes des disciples, quelles peuvent être leurs implications pratiques et certaines activités récréatives.

## **FORMATION CLINIQUE**

### **FC 7053 Gestion de conflits**

Introduction aux différentes théories de résolution de conflits. Attention particulière aux conflits conjugaux et familiaux.

### **FC 7063 Criminalité, toxicomanie, jeunes et adultes en difficulté**

Ce cours examine la criminalité et ses implications morales, l'alcoolisme, l'abus des drogues, et les jeunes et adultes en difficulté.

### **FC 7073 La relation d'aide, la psychologie et la psychiatrie**

Comment comprendre les limites et la pratique de chaque profession. Un survol des maladies psychiatriques. Pratique de l'interview avec supervision.

### **FC 6013 Introduction à la relation d'aide I**

Introduction à la relation d'aide. Thèmes: intégration de la psychologie et de la théologie, nature de la relation d'aide chrétienne, évolution normale de la personne, approches variées de la relation d'aide en groupe et individuellement.

### **FC 6023 Introduction à la relation d'aide II**

Une perspective biblique pour comprendre la condition humaine en ce qui concerne la santé et la pathologie individuelle. Étude de la famille normale. Conséquences d'une famille pathologique. Responsabilité de l'église locale envers les familles.

### **TRAVAUX DIRIGÉS**

#### **EB 7813, ID 7813, HE 7813, TH 7813 et TP 7813**

Parmi ses options, l'étudiant peut faire une étude dirigée avec un professeur dans un domaine choisi (Études bibliques, Théologie, Histoire ecclésiastique, Théologie pratique ou études interdisciplinaires). L'accord du Doyen est requis.

### **COURS HORS PROGRAMME**

#### **FR 7003 Français I**

Principes fondamentaux de la grammaire française et de la dissertation (niveau débutant).

#### **FR 7013 Français II**

Principes fondamentaux de la grammaire française et de la dissertation (niveau avancé).

#### **AN 7003 Anglais théologique I**

Perfectionner la connaissance de la langue anglaise, essentiellement en vue de permettre à l'étudiant de lire des textes théologiques en anglais (niveau débutant).

#### **AN 7013 Anglais théologique II**

Perfectionner la connaissance de la langue anglaise, essentiellement en vue de permettre à l'étudiant de lire des textes théologiques en anglais (niveau débutant).

#### **ID 7003 Méthodes de travail intellectuel**

Initiation aux méthodes de travail intellectuel (les études, les instruments de travail, l'organisation du temps, la lecture, la prise des notes, l'usage de la bibliothèque, etc.).

## **Description du programme du deuxième cycle**

## MAÎTRISE ÈS ARTS (THÉOLOGIE)

### RAISON D'ÊTRE

La M.A.Th est un programme de deuxième cycle qui touche exclusivement les disciplines théologiques académiques suivants : Études bibliques, Histoire ecclésiastique et Théologie. Elle vise les étudiants (étudiantes) qui cherche à être compétents en théologie et dans certains cas à se préparer pour des études de doctorat. Puisque la M.A.Th ne contient aucun cours de ministère pratique, elle ne doit pas être vue comme une préparation au ministère pastoral.

### PRÉ-REQUIS

Avoir obtenu un Baccalauréat es Arts ou son équivalent, d'une université reconnue, avec une moyenne de 3,00 pour les cours de concentration suivis pendant les deux dernières années du premier cycle. Au bout de cinq ans il y a prescription.

L'étudiant qui a obtenu un M.Div d'une université reconnue, peuvent faire une demande afin de compléter une M.A. (Théologie) en au moins une année d'études en complétant 24 crédits et un mémoire accepté.

COURS	TITRE	CRÉDITS
<b>11 cours obligatoires parmi :</b>		
EB 5013	Introduction à l'Ancien Testament I	3
EB 5023	Introduction à l'Ancien Testament II	3
EB 6013	Introduction aux quatre Évangiles	3
EB 6023	Introduction à l'ère Apostolique	3
EB 7163	L'histoire de l'interprétation de la Bible	3
HE 5013	Survol d'histoire de l'Église I	3
HE 5023	Survol d'histoire de l'Église II	3
TH 6013	Introduction à l'éthique chrétienne	3
TH 6513	Théologie Systématique II	3
TH 6523	Théologie Systématique III	3
ID 8813	Méthodologie	3
MT 8806	Séminaire de recherche et rédaction	3
<b>5 ou 7 cours à options:</b>		
TH 7033 ou TH 7053	Théologie de l'Ancien ou du Nouveau Testament	3
Et d'autres options: (Bible, Histoire, Grec, Hébreu, Théologie)		<u>18</u>
TOTAL		54
	Mémoire	6

Les candidats pour le diplôme de M.A. (Théologie) doivent soumettre un mémoire approuvé par la faculté tant au niveau du sujet qu'au niveau approche. L'étudiant peut devoir savoir lire dans une ou des langues pertinentes au domaine de spécialisation.

Une défense orale du mémoire est exigée. Vous pouvez obtenir les normes pour la rédaction du mémoire auprès du secrétariat.

Pour réussir, il faut obtenir le grade de 2,67 (B-) pour chaque cours et pour le mémoire. L'étudiant qui obtient moins de 2,67 dans plus de 12 crédits devra se retirer du programme de M.A. (Théologie) (Théologie).



## MAÎTRISE ÈS ARTS (TRADUCTION DE LA BIBLE)

### RAISON D'ÊTRE

La MA en traduction de la Bible est un programme de deuxième cycle qui touche exclusivement les disciplines théologiques académiques suivants : Études bibliques, Langues bibliques et cours spécifiques à la traduction Elle vise les étudiants (étudiantes) qui cherchent à être compétent(e)s en traduction de la Bible. Puisque la MA en traduction de la Bible ne contient aucun cours de ministère pratique, elle ne doit pas être vue comme une préparation au ministère pastoral.

### PRÉ-REQUIS

Avoir obtenu un Baccalauréat es Arts ou son équivalent, d'une université reconnue, avec une moyenne de 3,00 pour les cours de concentration suivis pendant les deux dernières années du premier cycle. Au bout de cinq ans il y a prescription.

COURS	TITRE	CRÉDITS
EB 5013	Introduction à l'Ancien Testament I	3
EB 5023	Introduction à l'Ancien Testament II	3
EB 6013	Introduction aux quatre Évangiles	3
EB 6023	Introduction à l'ère Apostolique	3
EB 7163	L'histoire de l'interprétation de la Bible	3
HB 7006	Hébreu biblique : Lexique, grammaire et syntaxe	6
HB 7013	Hébreu : Traduction de textes	3
HB 7103	Hébreu : Exégèse de textes choisis	3
HB 7063	Hébreu : Problèmes de traduction et d'exégèse	3
GR 6006	Grec biblique : Lexique, grammaire et syntaxe	6
GR 7013	Grec avancé : Traduction	3
EB 7103	Grec avance : Exégèse	3
	Grec : Problèmes de traduction et d'exégèse	3
	Versions anciennes et critique textuelle	3
	Anthropologie	3
AN	Anglais théologique avancé	3
TH 7033	Théologie de l'Ancien Testament	3
TH 7053	Théologie du Nouveau Testament	3
TOTAL		60

Pour réussir, il faut obtenir le grade de 2,67 (B-) pour chaque cours. L'étudiant qui obtient moins de 2,67 dans plus de 12 crédits devra se retirer du programme de M.A. (Traduction).

# MAÎTRISE EN DIVINITÉ

### OBJECTIF

Le programme de Maîtrise en divinité (M.Div) forme des hommes et des femmes au deuxième cycle en vue de divers types de ministère chrétien, en particulier, le ministère pastoral. Ce programme comporte des cours de base qui formeront l'étudiant(e) dans les disciplines diverses que comporte le ministère chrétien. Le programme complet comporte 30 cours à 3 crédits dont 90 crédits.

### PRÉREQUIS

Pour s'inscrire à la Maîtrise en divinité (M. Div) il faut avoir obtenu un diplôme de premier cycle avec une moyenne générale de 2.00 (C) ou plus.

### EXIGEANCES

Pour recevoir le grade de Maître en divinité (M. Div) il faut obtenir une moyenne générale de 2.00 (C) et avoir réussi tous les cours du programme avec la note de 50% ou plus. Pour recevoir le grade de Maîtrise en divinité avec mention honorable il faut obtenir une moyenne générale de 3.00 (B) et avoir réussi tous les cours du programme avec la note de 50% ou plus.

### COURS

### TITRE

#### Cours obligatoires

#### 23 cours

EB 5013	Introduction à L'Ancien Testament I, Pentateuque
EB 5023	Introduction à L'Ancien Testament II, Rois et prophètes
EB 6013	Introduction au Nouveau Testament I, Quatre évangiles
EB 6023	Introduction au Nouveau Testament II, L'ère apostolique
EB 7163	Herméneutique I
EC 6023	Philosophie de l'éducation chrétienne
GR 6004	Grammaire grecque du Nouveau Testament 1
GR 6005	Grammaire grecque du Nouveau Testament 2
GR 7013	Lecture du Nouveau Testament grec (Grec 3)
EB 7103	Exégèse du Nouveau Testament (Grec 4)
HE 5013	Histoire ecclésiastique I
HE 5023	Histoire ecclésiastique II
HE 7043	Histoire et principes des églises de professants
TH 6013	Éthique chrétienne
TH 6503	Théologie systématique I
TH 6513	Théologie systématique II
TH 6523	Théologie systématique III
TH 7033	Théologie de l'Ancien Testament
TH 7053	Théologie du Nouveau Testament
TP 5013	Homilétique : principes et pratique de la prédication
TP 5013	Homilétique II
TP 6333	Évangélisation
TP 7113	Le culte

<b>Options</b>	<b>1 cours au choix</b>
<b>Spécialisation</b>	<b>6 cours de théologie pastorales</b>
TP 5143	Éducation pastorale I
EC 7083	Leadership dans l'Église
TP 5123	Ministère pastoral
TP 5123S	Stage pastoral
Options pastorales	2 cours de théologie pratique (TP, TC, ou EC)

## MAÎTRISE EN THÉOLOGIE (M.Th.)

Le programme de maîtrise a pour objectif la préparation d'étudiants à un niveau supérieur, par des cours, des séminaires et d'autres types de recherches qui culminent dans la rédaction d'un mémoire. L'étudiant développera ses connaissances et ses compétences de recherche dans les domaines biblique, théologique, historique et praxéologique pour lesquels la Faculté possède les ressources adéquates.

La maîtrise comporte une scolarité et des activités de recherche qui se répartissent sur deux années (cinq ou six trimestres) pour un étudiant à temps plein. L'étudiant à temps partiel doit compléter le programme en 5 ans. La scolarité et la recherche comprennent un total de 60 crédits répartis selon les indications ci-dessous. Pour l'étudiant à temps plein, la première année est consacrée à des cours, des séminaires de recherche et à l'établissement du sujet du mémoire. La deuxième année comprend l'assistance obligatoire au séminaire de "recherche et rédaction", la rédaction du mémoire, ainsi que les examens généraux.

### PREMIÈRE ANNÉE (30 crédits)

#### Cours obligatoires (12 crédits)

ID 8803	Herméneutique et théologie
TH 8403	Théologie de la Réforme
HE 8203	Histoire du protestantisme francophone
ID 8813	Méthodologie

TH 8433	Sotériologie
TH 8443	Doctrines de la justification
TH 8453	Christologie
TH 8463	Ecclésiologie
TH 8473	Pneumatologie
TH 8483	Théologie narrative
TH 8493	Conversion

#### Cours et séminaires à option (18 crédits)

Les autres cours et séminaires dépendent de l'orientation choisie (l'un ou l'autre pourrait être suivi dans une autre institution universitaire, ou être pris en travaux dirigés. L'accord du directeur du programme est requis).

<i>Apologétique et philosophie</i>	
TH 8513	Apologétique
TH 8523	Vérité et le pluralisme religieux
TH 8533	Connaissance et foi
TH 8543	Problèmes philosophiques de la théologie

#### *Éthique et théologie pastorale*

#### *Études bibliques*

EB 8013	Ministère de Jésus
EB 8023	Interprétation contemporaine des paraboles
EB 8033	Mort de Jésus dans le NT
EB 8043	Interprétation de l'AT dans le NT
EB 8063	Approches contemporaines de la Bible
EB 8073	Unité et diversité dans le NT
EB 8083	Théologie de Paul
EB 8093	Recherches sur l'épître aux Hébreux
EB 8193	Recherches dirigées

TP 8613	Théologie contextuelle
TP 8623	Valeurs éthiques et systèmes normatifs
TP 8633	Praxéologie pastorale
TP 8643	Culte dans l'église locale
TP 8653	Relation d'aide et pastorale pratique
TP 8663	Homilétique

#### *Histoire*

HE 8213	Mission dans l'histoire de l'Église
HE 8223	Pensée de Calvin sur la grâce
HE 8233	Anabaptiste
HE 8243	Catholicisme au Québec

#### *Théologie*

TH 8413	Doctrines de Dieu
TH 8423	Théologie contemporaine

### DEUXIÈME ANNÉE (30 crédits)

#### Séminaire de recherche et rédaction (6 crédits)

MT 8806	Recherche et rédaction
MT 8806A	Recherche et rédaction 2

#### Examens de synthèse (6 crédits)

MT 8816	Bible (AT et NT, Herméneutique) Histoire et théologie Éthique et pastorale (examen oral)
---------	--

**MT 8823** **Projet de mémoire** (3 crédits)

**MT 8915** **Mémoire** (15 crédits)

**Description des cours  
et séminaires pour la MTH**



### COURS ET SÉMINAIRES OBLIGATOIRES

#### HE 8203 Histoire du protestantisme francophone au Québec

Étude de l'histoire des églises protestantes francophones du Québec. Nous aborderons aussi celles des maritimes, des États-Unis et d'Haïti. Il y aura des exposés, suivis de discussions ainsi que plusieurs recherches individuelles. Nous puiserons de l'information dans plusieurs milieux et média et travaillerons ensemble pour établir une base de données afin de faciliter les recherches futures sur le protestantisme francophone en Amérique du Nord. Nous ne nous limiterons pas aux protestants ; ainsi, les contextes politique et social, de même que le contexte religieux dominant du catholicisme, seront au cœur de nos élaborations.

#### ID 8803 Herméneutique et théologie

Ce cours a pour objet d'apprécier la dimension herméneutique de toute démarche théologique ainsi que les implications théologiques de toute herméneutique. Le cours établira la nécessité et la responsabilité (théologiques, pastorales et ecclésiastiques) de l'herméneutique biblique. Le cours comporte un survol des méthodes herméneutiques et des modèles théologiques mis en œuvre dans les deux derniers siècles avec une attention spéciale aux dernières décennies. Nous nous intéresserons de façon critique aux pratiques herméneutiques de nos milieux évangéliques.

#### ID 8813 Méthodologie

Après une introduction générale à la recherche biblique et théologique, ce séminaire sera consacré à une présentation des méthodes en usage dans les différents secteurs biblique et théologique : la méthode historico-critique, la sémiotique, différentes méthodes herméneutiques en études bibliques, différentes méthodologies d'intégration théologique et pastorale.

Obligatoire pour tous les étudiants au premier trimestre.

#### TH 8403 Théologie de la Réforme

Une étude à partir des documents de l'époque de la théologie et de l'ecclésiologie de la Réforme magistérielle, ainsi que l'examen de plusieurs textes émanant de la Réforme dite radicale, qui confirment ou qui contestent certains aspects de la Réforme protestante.

#### MT 8806 Recherche et rédaction

Ce séminaire est pour tous les étudiant(e)s qui ont achevé leur première année de scolarité (30 crédits). Il a plusieurs objectifs :

- C'est un lieu de rencontre de tous les étudiants de maîtrise en rédaction, avec les professeurs impliqués dans la direction de ces mémoires.
- Il permet de stimuler l'élaboration du mémoire et l'articulation de ses idées maîtresses.
- Il élargit l'horizon des différents participants en les exposant à d'autres sujets de recherche et à des méthodes différentes.

Chaque étudiant bénéficiera des critiques et des réactions de tout le groupe.

Une rencontre par semaine, les trimestres d'automne et d'hiver. Le premier trimestre sera consacré aux différents projets de mémoire, au deuxième trimestre les "maîtrisants" exposeront un chapitre (ou une partie de chapitre) de leur mémoire.

## COURS ET SÉMINAIRES À OPTION

Noter que certains cours à option se donnent essentiellement sous forme de travaux dirigés.

### ÉTUDES BIBLIQUES

#### EB 8013 Ministère de Jésus

Examen du ministère de Jésus, de ses paroles et de ses gestes - à partir de son baptême jusqu'à son arrestation - dans le but d'exposer les raisons de son ministère au sein du judaïsme de cette époque.

#### EB 8023 L'interprétation contemporaine des paraboles

Analyse et évaluation critique de méthodes contemporaines d'interprétation des paraboles synoptiques avec applications aux textes évangéliques.

#### EB 8043 Interprétation de l'AT dans le NT

Les citations de l'AT dans le NT et l'interprétation que celui-ci fait de celui-là sont à la fois source de difficultés (parfois notoires, à l'occasion d'embarras) pour l'interprète chrétien. En même temps, elles ont exercé une fonction essentielle et première pour la formation de la foi chrétienne et la constitution de la théologie de l'Église naissante. En faisant l'exégèse de textes choisis, ce séminaire tente d'éclairer ces faits et d'en tirer les conséquences herméneutiques et de théologie biblique.

#### EB 8053 Salut et communauté dans le Judaïsme tardif

Ce séminaire étudie les hymnes, les prières et la littérature de sagesse de 200 av. J.-C. à 100 après J.-C. On s'intéresse aux idées du salut de l'individu et de la communauté (Israël, le reste, la communauté de Qumran) que ces écrits véhiculent. Celles-ci importent pour l'étude du Nouveau Testament et pour le développement du Judaïsme.

## HISTOIRE

#### HE 8213 La mission dans l'histoire de l'Église

Ce cours a pour but d'introduire la missiologie et les études comparatives. Il facilitera la création d'un chapitre historique pour les mémoires éventuels et encouragera l'analyse critique et une bonne méthodologie.

## THÉOLOGIE

#### TH 8413 La doctrine de Dieu

La doctrine de la Trinité comme résumé synthétique de la réponse de l'Écriture à la question : " Qui est Dieu ? ". Le mystère de Dieu comme lumière accordée à l'intelligence humaine croyante. La souveraineté de Dieu et la responsabilité humaine. Exposé et comparaison des grandes thèses qui s'affrontent.

#### TH 8423 La théologie contemporaine

Ce séminaire a pour but d'introduire l'étudiant(e) aux théologiens principaux de tradition évangélique au 20<sup>e</sup> siècle. On met l'accent tant sur la production théologique que sur ses implications.

#### TH 8433 A Théologie de la croix

Luther a opposé la théologie de la croix (*theologia crucis*) à la théologie de la gloire (*theologia gloriae*). Ce concept se réfère à une méthode pour faire de la théologie plutôt qu'à des théories de l'expiation comme telles. En plus d'étudier Luther et Calvin, l'étudiant examinera quelques auteurs modernes (à partir de Kierkegaard) afin d'apprendre à articuler une *theologia crucis* pertinente à l'intérieur de notre propre contexte culturel et religieux.

#### TH 8443 La doctrine de la justification

La doctrine de la justification par la foi seule a été au centre de la Réforme et des églises qui en sont issues. Ce séminaire est consacré à la lecture des grands textes historiques avec attention particulière aux débats avec le catholicisme et aux enjeux contemporains que cette doctrine soulève.



### **TH 8493 La Conversion : perspectives biblique, théologique et historique**

Ce séminaire pluri-disciplinaire porte sur le phénomène complexe de la conversion, étudiée à partir de plusieurs perspectives. Il est fait avec la participation du corps professoral de la Faculté et de professeurs invités. En raison du format de ce séminaire, la présence et la participation active des étudiants qui s'y inscrivent est obligatoire.

### **APOLOGÉTIQUE ET PHILOSOPHIE**

#### **TH 8513 Apologétique**

Le but de ce cours est :

1. de situer l'apologétique dans l'histoire de la pensée occidentale et l'histoire de l'Église, présenter les méthodes principales utilisées dans la tradition chrétienne et répertorier quelques problèmes fondamentaux ;
2. d'introduire les grandes méthodes de l'apologétique chrétienne, avec une attention spéciale à l'œuvre de Van Til ;
3. d'évaluer les différentes méthodologies par une confrontation avec la pratique.

#### **TH 8533 Connaissance et Foi**

Ce séminaire réunit plusieurs chercheurs, spécialistes dans des domaines différents du savoir, qui feront le point sur la question "Connaissance et Foi" à partir de leur perspective propre. Le séminaire accorde une grande place aux échanges et débats des participants.

Ce séminaire est ouvert à des personnes autres que les étudiants de maîtrise.

### **ÉTHIQUE ET THÉOLOGIE PASTORALE**

#### **TP 8613 Théologie contextuelle**

Le but de ce cours est d'aider l'étudiant à comprendre les grandes lignes (théologique, missiologique et socioculturelle) de la contextualisation avec une attention particulière aux débats herméneutiques.

#### **TP 8633 Praxéologie pastorale**

Ce cours présente la méthodologie "praxéologique" dans le but d'améliorer la pratique pastorale. Dans le cadre de ce cours, les étudiants observent, problématisent, interprètent et réélaborent une pratique pastorale dans laquelle ils participent.

#### **TP 8653 Relation d'aide et pastorale**

Un examen de la relation d'aide dans le cadre de la pratique pastorale, avec attention au fondement biblique, ainsi qu'aux dimensions psychologiques et philosophiques de la pratique de la relation d'aide. Plusieurs méthodes seront examinées et évaluées.

#### **TP 8663 Homilétique : le texte, son lecteur, ses auditeurs**

Un séminaire interdisciplinaire qui aborde les questions suivantes : la fidélité de la prédication au texte biblique, comment être, à la fois, respectueux du texte biblique et de son auditoire ? Quelles règles requiert une interprétation qui "contextualise" sans trahir ? Problèmes et promesses des théories contemporaines de la communication pour la transmission du message biblique, etc.

L'accent de ce séminaire est résolument *pratique*. Aussi, n'est-il ouvert qu'à ceux qui sont déjà engagés dans la prédication et l'enseignement de la Bible à un niveau ou à un autre.



# **Séminaire de recherche et rédaction**



Ce séminaire est requis de tous les étudiants de Maîtrise qui ont complété leur première année de maîtrise ou qui ont complété 30 crédits de cours et séminaire (pour les étudiants à temps partiel). Le séminaire a plusieurs objectifs. À la fin du séminaire, et à condition que le candidat y aura participé de façon satisfaisante, six crédits seront lui accordés.

### Raisons d'être du séminaire

- C'est un lieu de rencontre de tous les étudiants de maîtrise qui ont atteint le temps de recherche et de composition, ainsi que des professeurs qui dirigent leur mémoire.
- Ce séminaire vise à stimuler l'élaboration du mémoire ainsi que l'articulation d'idées fondamentales, dans un effort d'interdisciplinarité.
- Les participants auront l'occasion d'élargir leur horizon en participant aux recherches des autres étudiants.

Les participants au séminaire se rencontreront pendant un dizaine de fois chaque semestre, selon le nombre d'étudiants impliqués, et le besoin de rencontres. Après l'introduction des premières rencontres, la session sera consacrée à des exposés des projets de recherche. Les rencontres de la deuxième session seront consacrés à une présentation suivie et d'un examen de chapitres ou de parties de chapitres des participants.

### Première présentation (session d'automne)

La première présentation inclura le titre du mémoire, l'état de la recherche sur le sujet proposé, les principaux éléments que le mémoire comprendra, un état de la question, une proposition provisoire du plan du mémoire, une bibliographie des livres et articles lus et à lire, une projection de la rédaction des différentes parties du mémoire, et une projection de la date à laquelle le mémoire sera remis.

Chaque présentation sera suivie d'une réponse préparée par un autre étudiant (et exceptionnellement par un professeur). La

réponse devra inclure une appréciation générale du projet de mémoire, ainsi que des points importants que le mémoire devrait comporter. La réponse comportera une appréciation de la clarté de la rédaction et de la cohérence de la présentation (ou remarquera leur absence ou limitation). Les points forts et, le cas échéant, les points faibles du projet de mémoire projeté devraient être mis en lumière. En outre, la présentation devra ouvrir sur des questions à développer par le mémoire. La discussion sera alors ouverte à tout le groupe. L'accent (ou point de focalisation) de la discussion sera objectif et méthodologique, selon les indications qui suivent.

### Objectif

Les participants tenteront d'aider l'étudiant à articuler ses points de vue et à exprimer de façon cohérente et à se donner un soutien biblique et théologique

### Méthodologie

Les participants aideront le candidat à vérifier que la méthodologie mise en œuvre est adéquate et convient au sujet traité.

### Structure de la première présentation

- Titre du mémoire (même provisoire)
- Nom du directeur du mémoire
- Objectifs que l'on poursuit
- État de la recherche (résumé succinct de ce qui a été fait jusque-là, et des résultats que d'autres chercheurs ont proposés)
- Idées principales que le mémoire comporterait (points et sous points essentiels, sans verser dans le détail)
- Plan du mémoire
- Bibliographie des ouvrages et articles déjà lus, et de ceux que le candidat compte lire
- Horaire (même provisoire) de rédaction du mémoire

À la suite de la première présentation, et en consultation avec le directeur du mémoire, le candidat formulera son *sujet de mémoire* sur un formulaire prévu à cet effet (distribué dans le séminaire, disponible au secrétariat).

Il peut arriver que l'on demande au candidat de faire une deuxième présentation du projet si la première a donné lieu à des changements très importants, ou si le candidat change de sujet.

### **Présentation du deuxième semestre**

La seconde session, chaque candidat présentera au moins une fois (ou deux fois, si le temps le permet) un chapitre ou une partie importante de chapitre de son mémoire.

### **Modalités**

À chaque présentation, le candidat qui présentera son travail sélectionnera deux articles et ou chapitres de livres qui portent sur le sujet préparé. Chaque participant au séminaire se doit de lire ces textes pour participer de façon informée et utile à la discussion. Les textes choisis ne doivent pas dépasser 75 pages (longueur idéale : 50-60 pages).

# **Examens de synthèse**





Les étudiants de maîtrise doivent subir trois examens généraux (ou examens de synthèse) par lesquels ils sont appelés à démontrer des compétences dans les domaines importants du savoir théologique. Ces examens portent sur les domaines biblique, théologique et pratique.

## 1. Examen en études bibliques et herméneutique

C'est un examen écrit en études bibliques (Ancien et Nouveau Testament, herméneutique) qui a lieu à la Faculté, entre 9 h 00 et 5 h 00 à une date fixée par le comité du programme de maîtrise. Il a lieu, de façon générale, à la session d'automne de la deuxième d'année d'études pour les étudiants à temps plein, vers le mois d'octobre. D'autres dates seront proposées si cela s'avère nécessaire. Durant l'examen écrit, l'étudiant a droit à tous les documents qu'il désire utiliser, mais n'a pas droit de conférer avec d'autres personnes pendant l'examen. Une semaine après l'examen écrit, l'étudiant subira un examen oral qui portera sur des questions soulevées dans le travail écrit ainsi que sur d'autres questions que le comité estimera utiles et pertinentes pour le domaine des études bibliques.

## 2. Travail et examen de réflexion théologique

L'étudiant soumettra un énoncé théologique qui résume ses convictions théologiques et sa compréhension de la méthodologie théologique. Dans cet énoncé, l'étudiant prendra soin d'articuler non seulement les convictions théologiques et le cas échéant philosophiques qui sont les siennes, mais aussi le rapport de sa théologie à l'Écriture et à la tradition de l'Église (la sienne et générale).

## 3. Examen d'application des principes bibliques à la situation contemporaine

L'étudiant subira un examen oral sur un sujet qui appartient à la théologie pastorale et l'éthique. Le sujet est remis à l'étudiant 24 heures à l'avance. Durant l'examen, l'étudiant ne dispose d'aucun autre document que sa Bible.

## Objectifs

Les examens de synthèse ne sont pas destinés à vérifier l'orthodoxie de l'étudiant, ni la conformité de ses vues avec celles du corps professoral de la Faculté de théologie évangélique. L'objectif de ces examens est de permettre à l'étudiant de s'exprimer sur des thèmes fondamentaux et constitue l'occasion pour le Comité des professeurs de la Faculté de vérifier que l'étudiant est en mesure d'articuler clairement ses perspectives bibliques et théologiques et possède une philosophie du ministère adéquate.

## Exemples du genre de questions que l'on pose dans les examens de synthèse

### Études bibliques

#### Préalables

Méthodologie : L'étudiant démontrera qu'il est au courant de méthodes d'études dans le secteur biblique (autant quant à son maniement que dans une perspective critique). L'exégèse doit occuper une place cardinale dans cet examen ; dans leur traitement du texte biblique, on s'attend en particulier à ce que les candidats utilisent leur texte grec, et fassent référence, au besoin, au texte hébreu.

#### Exemples de questions qui seront posées

1. Articulez une théologie biblique de l'alliance (ou des alliances), en faisant une exégèse soignée des passages bibliques que vous estimez essentiels.
2. Discutez de la centralité de la mort et de la résurrection du Christ dans le Nouveau Testament
3. Traitez du thème du Règne de Dieu dans l'enseignement de Jésus. Évoquez ses antécédents dans l'Ancien Testament et ses développements dans le reste de la littérature du Nouveau Testament.
4. Comment *Dieu s'est-il révélé dans l'histoire* ? En faisant l'exégèse de passages bibliques

appropriés, montrez que la révélation de Dieu est historique, progressive, et canonique.

5. L'enseignement de l'apôtre Paul sur la rédemption (le salut). Exégèse de textes choisis, en soulignant les liens possibles à l'Ancien Testament et aux autres écrits du Nouveau Testament.
6. L'enseignement biblique sur la création (Ancien et Nouveau Testament)

## Travail et examen historico-théologique

Dans un texte de 12 à 15 pages (minimum: 10 pages ou 2500 mots, maximum: 20 pages ou 5000 mots), l'étudiant composera un résumé de ses convictions théologiques. L'étudiant prendra soin de composer un texte équilibré, personnel, avec un solide appui biblique des positions proposées ; il évoquera clairement la méthode par laquelle le savoir théologique est acquis. Les doctrines importantes de la théologie classique, en particulier réformée et évangélique, devraient être représentées. La référence au texte biblique et à la tradition ecclésiastique est essentielle.

*L'Étudiant devrait montrer qu'il est au courant des questions importantes de la théologie et d'histoire de l'Église.*

## L'énoncé théologique

L'énoncé théologique du candidat devrait clairement se situer par rapport aux questions suivantes (loci cardinaux de la théologie chrétienne) :

- La révélation et la doctrine de la Parole
- La doctrine de Dieu
- La christologie
- Le péché et la rédemption
- La création et l'anthropologie
- L'eschatologie
- L'ecclésiologie (et les sacrements)
- La mission de l'Église et du chrétien et la relation à la société

## L'examen oral

En plus de questions de clarification ou de développement de points inclus dans l'énoncé théologique, le candidat pourrait avoir à répondre à d'autres questions théologiques. De plus, des questions importantes de l'histoire de l'Église et de l'histoire de la théologie seront abordées. Les domaines importants couvriront les aspects suivants :

- Les débuts de l'histoire de l'Église
- La Réforme
- Les grands réveils
- Le catholicisme
- L'Église de professants et mouvement évangélique
- Les sectes chrétiennes

Les candidats sont encouragés à lire des credos classiques ainsi que des confessions de foi qui ont marqué l'histoire de l'Église : (credos anciens, confessions du Westminster, La Rochelle, Deuxième confession baptiste de Londres, etc.).

## Pastorale et éthique

1. Le divorce (en général, de chrétiens, de responsables de l'Église)
2. La question du ministère féminin dans l'Église
3. Promesses, défis et difficultés posés par les relations interraciales (dans la société et dans l'Église)
4. Relation d'aide dans des situations de crise :
  - Décès
  - Meurtre d'un membre de la famille,
  - L'enfant d'un membre de votre église a le SIDA
  - Cas d'homosexualité d'un membre de la famille (enfant ou conjoint)
  - Abus sexuels
  - Crime commis par un membre influent de la communauté ecclésiastique locale
5. Présentation d'un enfant
6. Institutionnalisation de l'église
7. L'évangélisation et le respect des convictions des autres

Les examens de synthèse présupposent une connaissance biblique et théologique avancée, ainsi qu'une familiarisation avec la méthodologie mise en pratique, telles que l'on est en droit d'attendre d'étudiants qui ont fini leur première année d'études de maîtrise. L'information, les éléments traités et les méthodologies sont assez représentés dans la liste des livres suivants. La liste est seulement *indicative*.

### ÉTUDES BIBLIQUES

- G. Fee and D. Stuart, *Un nouveau regard sur la Bible*  
 W.M. Swarthey (ed), *Slavery, Sabbath, War and Women : Case Issues in Biblical Interpretation*  
 R. de Vaux, *Les institutions de l'Ancien Testament*  
 Bright, *History of Israel*  
 B.S. Childs, *Introduction to the Old Testament as Scriptures*  
 G. Archer, *Introduction à l'Ancien Testament*  
 W. Kaiser, *Toward an Old Testament Theology*  
 Brown, Wenham, Bruce, France, *Vérité historique et critique biblique*  
 F.F. Bruce, *Les documents du Nouveau Testament: Peut-on s'y fier ?*  
 A. Kuen, *Introduction au Nouveau Testament : Évangiles et Actes*  
 A. Kuen, *Les lettres de Paul*  
 J. Jeremias, *Jérusalem au temps de Jésus*  
 P. Guillemette et M. Brisebois, *Introduction aux méthodes historico-critiques*  
 G.E. Ladd, *Théologie du Nouveau Testament*  
 B.J. Malina et R.L. Rohrbaugh, *Social-Science Commentary on the Synoptic Gospels*  
 H. Ridderbos, *The theology of Paul : An Outline*

### THÉOLOGIE HISTORIQUE ET SYSTÉMATIQUE

- R. Bainton, *Christianity*  
 R.C. Petry (ed), *A History of Christianity. Readings in the History of the Church*  
 E. Léonard, *Histoire générale du protestantisme*  
 T. George, *The Theology of the Reformers*  
 P. Tillich, *Histoire de la pensée chrétienne*  
 K. Barth, *Esquisse d'une dogmatique*  
 J. Calvin, *L'Institution chrétienne*, vol 1 à 3  
 H. Blocher, *Révélation des origines*  
 H. Blocher, *La doctrine du péché et de la Rédemption*  
 H. Blocher, *Christologie*  
 J. Packer, *Knowing God*  
 C. Van Til, *Defense of the Faith*

### ÉTHIQUE ET THÉOLOGIE PASTORALE

- J. Ansaldi, *Éthique et sanctification*  
 O. O'Donovan, *Résurrection expérience morale. Esquisse d'une éthique théologique*  
 M. Ray, *Théologie pratique*  
 J. Stott, *Le chrétien et les défis de la vie moderne*, 2 vols.  
 A. Mickelsen (ed), *Women, Authority and the Bible*  
 F.B. Craddock, *Prêcher*  
 K.S. Kantzer (ed), *Applying the Scriptures*



# **Guide de préparation et de présentation du mémoire**

En vigueur à la Faculté de Théologie à compter du 1er septembre 1996  
Révision mai 1999



## CHOIX DU DOMAINE D'ÉTUDE ET DU DIRECTEUR DE RECHERCHE (DIRECTEUR DE MÉMOIRE)

La FTÉ offre trois domaines de recherches et de spécialisation pour les études de maîtrise :

- **Études bibliques** : histoire, culture et arrière-plan biblique et proche-oriental ancien, langues bibliques et exégèse, herméneutique et théologie biblique ;
- **Études théologiques et historiques** : théologie historique et systématique, éthique et apologétique, histoire ecclésiastique ;
- **Études pratiques** : pastorale, relation d'aide et ministère de l'Église.

Dans chacun de ces domaines, la Faculté dispose de professeurs pour assurer la direction des recherches et de la rédaction du mémoire.

L'étudiant choisira, avec l'aide de professeurs de la Faculté, un domaine d'étude et un professeur qui dirigera ses recherches et son mémoire final. Voir les procédures de sélection ci-après.

Il est recommandé d'arrêter son domaine de spécialisation le plus vite possible (dès l'inscription si possible), de façon à axer les séminaires à option et les travaux sur la spécialisation choisie dès le début de la scolarité de maîtrise. Le choix rapide du domaine permettra aussi de choisir le directeur de recherche et de définir rapidement le sujet du mémoire. L'étudiant évitera ainsi une perte de temps précieux. De plus, l'étudiant bénéficiera des conseils de son directeur et des ressources appropriées dès le début de sa scolarité de maîtrise.

Les critères qui président au choix du mémoire doivent inclure les suivants : l'étudiant doit être en mesure de rédiger son mémoire dans une période de 6 à 9 mois après la fin de tous ses cours et séminaires de maîtrise ; il doit s'assurer qu'il a les moyens et un intérêt suffisamment soutenu pour terminer les recherches entreprises. Ainsi il ne choisira pas un sujet sur le proche

orient ancien s'il ne maîtrise pas les langues anciennes et n'est guère disposé à les acquérir ; il ne choisira pas un sujet de philosophie et d'apologétique s'il n'est pas prêt à investir dans ce domaine de réflexion.

## Choix d'un directeur de mémoire à la FTÉ

Le choix d'un directeur de mémoire se fait en consultation avec le Doyen.

Vers la fin du premier trimestre, à une date déterminée, l'étudiant rencontrera le comité du programme de maîtrise pour exprimer son choix de spécialisation ; un directeur de mémoire sera officiellement désigné pour l'étudiant. *Tout changement de directeur de mémoire doit être sollicité par écrit en stipulant les raisons. Le doyen avisera l'étudiant de la décision prise.*

## Choix et approbation du sujet de mémoire

L'étudiant choisira son sujet de mémoire avec son directeur de mémoire, avec qui il précisera les paramètres, l'outillage et la méthodologie qui seront mis en œuvre. Il le soumettra ensuite par écrit au responsable du programme, en remplissant le formulaire prévu à cet effet (voir annexe 1 : Sujet du mémoire proposé). L'enregistrement du sujet du mémoire doit être fait **au plus tard** au début du 3<sup>e</sup> trimestre pour les étudiants à temps plein, et, au plus tard, après avoir fini 6 cours de maîtrise pour les étudiants à temps partiel.

## PRÉSENTATION MATÉRIELLE

### Langue du mémoire

La présentation écrite des résultats de la recherche du deuxième cycle, conformément au Règlement des universités du Québec, doit se faire, en principe, en langue française. Elle pourrait se faire dans une autre langue, si le comité du programme de maîtrise l'autorise. Le candidat doit demander une autorisation par écrit au comité avant de commencer la rédaction du mémoire dans une langue autre que le français. L'autorisation se fera par écrit.

## RÈGLES DE PRÉSENTATION

Au cours de la rédaction de son mémoire, le candidat fera attention à suivre les règles qui régissent la rédaction et la présentation des travaux universitaires de la Faculté. Il est en particulier important de consulter un manuel de méthodologie utilisé par la Faculté (voir les ouvrages disponibles en bibliothèque, voir l'annexe 2 pour une liste partielle).

### Format du papier

Le papier utilisé pour l'exemplaire original doit être blanc, opaque et de dimension uniforme : 21,6 cm par 27,9 cm (8½ par 11 pouces). Le papier ne doit pas être ligné. Si le mémoire comporte des cartes, dessins, graphiques, partitions musicales, etc., dont le format dépasse les dimensions prescrites, il faut les annexer en pochette, pliées convenablement. Exceptionnellement, si leur nombre est réduit, on peut les insérer dans le texte en les pliant une seule fois. Les trois exemplaires destinés aux bibliothèques doivent être photocopiés sur papier filigrané ou sans acide.

### Marges

La marge supérieure est de 1 pouce (2,54 cm) pour la pagination ; le texte débute à 1,5 pouce (3,81 cm).

La marge inférieure est toujours de 1 pouce (2,54 cm), même si la page contient des notes ou des références.

La marge de gauche est de 1,5 pouce (3,81 cm).

La marge de droite est de 1 pouce (2,54 cm).

## PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

### Préalables

La clarté, la lisibilité, la présentation matérielle du mémoire sont importantes. La FTÉ se réserve le droit de renvoyer tout mémoire remis et qui ne serait pas conforme aux critères de rédaction et de présentation de la Faculté.

### Mise en page

Le texte du mémoire doit être au recto des feuilles seulement. Pour les marges et les citations, voir le guide “ La présentation matérielle ”.

### Ordre du mémoire de maîtrise

Un mémoire de maîtrise rédigé à l'intention de la Faculté de théologie évangélique doit contenir les éléments suivants (tous les éléments sont obligatoires, sauf là où cela est indiqué autrement) ; chaque élément doit commencer sur une nouvelle page. Un mémoire est accessible à la bibliothèque à titre de modèle.

- Page de garde (page blanche)
- Page de titre
- Identification des membres du jury
- Autorisation de diffusion
- Sommaire
- Résumé (seulement si le mémoire est rédigé dans une langue autre que le français)
- Table des matières
- Liste de tableaux si le mémoire en comporte
- Liste de figures si le mémoire en comporte
- Liste des sigles et abréviations
- Dédicace (facultatif)
- Remerciements (facultatif)
- Avant-propos (facultatif)
- Corps du mémoire
- Index analytique si l'étudiant le désire ou si le directeur du mémoire l'exige



- Sources documentaires (bibliographie et autres sources utilisées)
- Attestation concernant l'usage de matériel sous copyright
- Appendices et annexes (s'il y a lieu)
- Page de garde (page blanche)

## Explications

### *Pages de garde*

Ce sont des feuilles blanches placées l'une au début et l'autre à la fin du mémoire. Elles ne comptent pas dans la pagination.

### *Page de titre*

Cette page comporte les éléments essentiels à l'identification du mémoire (voir annexe 3 : Modèle de la page titre). Les mémoires sont protégés partout au monde contre le plagiat, aussi la page de titre doit porter la mention du *copyright* avec la date de remise du mémoire. Exemple : Louis Rousseau, 1985. Le titre doit être choisi avec soin, pour correspondre le plus possible au contenu du mémoire. Il doit contenir *au plus quinze (15) mots*, y compris les articles et les prépositions, sans dépasser 175 caractères, y compris les signes de ponctuation et les espaces entre les mots.

### *Identification du jury*

Cette page est placée immédiatement après la page du titre (voir annexe 4 : Identification du jury).

### *Autorisation de diffusion*

Cette autorisation permet aux bibliothèques concernées (celles de la Faculté de théologie évangélique, celle de l'université Acadia et la bibliothèque nationale du Canada à Ottawa d'avoir un exemplaire et d'en autoriser la diffusion à des fins non commerciales (voir annexe 5). Après l'acceptation du mémoire, le candidat signera également la "licence non exclusive de reproduire des thèses" (copie au secrétariat).

### *Le sommaire*

Le sommaire présente le sujet et le but du mémoire, les hypothèses de travail et la méthode mise en application, ainsi que les résultats obtenus, les conclusions et les implications. Le sommaire ne doit pas dépasser 400 mots (ou deux pages).

### *Résumé*

Après autorisation de la Faculté, un étudiant pourra rédiger son mémoire dans une langue autre que le français (généralement l'anglais). Dans ce cas, un résumé en français est obligatoire (maximum : 400 mots, ou deux pages).

### *Table des matières*

La table de matières doit couvrir tout le mémoire et renvoie à la page correspondante du travail.

### *Attestation concernant le matériel sous copyright*

Si le candidat a reproduit dans son mémoire du matériel sous copyright (textes, schémas), il doit obtenir avant la soutenance du mémoire, des autorisations écrites des tenants droits, et remplir une attestation à cet effet (voir modèle annexe 6). Cette attestation précède immédiatement les annexes

### *Abréviations*

Les abréviations bibliques doivent être conformes à celle du "Guide de présentation matérielle" publié par la Faculté.

### *La numérotation des pages*

La numérotation des pages se fait de la manière suivante : on utilise les chiffres romains minuscules pour tout ce qui précède et tout ce qui suit le corps du mémoire propre (les annexes, index, remerciements, etc.) Cette numérotation est consécutive avec celle de la table des matières ; on utilise les chiffres arabes, placés en haut à droite, pour le corps ou les pages du mémoire proprement dit.

## Plagiat, tricherie

### 1. Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, Guide du savoir écrire).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

Le plagiat ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen etc...) est défini de la

façon suivante :

« **1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou par négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

- a) tout tentative de commettre ces actes;
- b) toute participation à ces actes;
- c) toute incitation à commettre ces actes;
- d) tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne le sont pas une seule des personnes ayant participé au complot.

**1.2** Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

- a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;
- b) l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;
- c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;
- d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;
- e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;
- f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;
- g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
- h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris

la copie d'examen d'un autre étudiant;

i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;

j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;

k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques;

l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement. »<sup>2</sup>

## 2. Sanction

**2.1** Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une de ces sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

a) la réprimande;

b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise;

c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

### 2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

a) dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise;

b) dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera **exclu** de la Faculté de manière temporaire (au minimum de trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention à cet effet sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

## 3. Procédure

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

**3.1** Il devra en informer le doyen en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral etc...);

b) une version numérique du document sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié);

**3.2** Dans le cas d'une première infraction, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir) tout en mettant au courant le doyen et le directeur.

**3.3** Dans le cas d'une récidive, Le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le doyen et le directeur. Le doyen et le

---

2. Recueil Officiel, Règlements disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle, N° 30.3, pages 1 à 8, Université de Montréal (2014) : [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/ens30\\_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf) (consulté le 16/10/2019).

directeur enverront dans un délai de 15 jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire *ad hoc* qui sera composé du doyen, du directeur. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité *ad hoc*.

**3.4** Le comité *ad hoc* offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.

**3.5** Suite à l'audition de l'étudiant fautif, le comité *ad hoc* enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiqué sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

**3.6** Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été donnée, le comité *ad hoc* enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donné sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité *ad hoc*. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

**3.7** Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité *ad hoc*, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette demande par courrier recommandé. Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire *ad hoc*. Suite à cette audition, le nouveau comité disciplinaire *ad hoc* donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les 15 jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

### DÉPÔT DU MÉMOIRE DE MAÎTRISE

Quand l'étudiant aura terminé la rédaction de son mémoire, et que, de l'avis de son directeur de recherche, le dépôt du mémoire est recommandable, l'étudiant avisera la Faculté un mois à l'avance de son intention de déposer son travail en remplissant le formulaire prévu à cet effet (voir annexe 7 : Autorisation de dépôt de l'original du mémoire).

Ce laps de temps est nécessaire à la constitution du jury et pour prendre les mesures nécessaires à la soutenance. Si l'étudiant ne dépose pas le mémoire comme indiqué (ou à quelques jours près), il doit payer des frais de 100,00\$.

Le dépôt du mémoire se fera personnellement, par l'étudiant lui-même. On ne peut pas le déposer pour lui, puisqu'au moment du dépôt il doit signer un document attestant que le travail remis constitue sa propriété intellectuelle. Il doit en outre, signer un formulaire nécessaire à la diffusion du mémoire (voir annexe 6).

Cette autorisation est nécessaire pour que le manuscrit du mémoire soit déposé dans les archives de la Bibliothèque nationale du Canada. À cet effet, la Bibliothèque nationale du Canada rappelle :

Assurez-vous que votre thèse ne contienne qu'une **faible quantité** de documents faisant l'objet d'un droit d'auteur. En vertu de la **Loi sur le droit d'auteur**, vous pouvez inclure dans votre thèse un extrait raisonnable du travail d'une autre personne. Si vous citez un passage plus important que cet extrait, vous devez obtenir une permission écrite du ou des titulaire(s) de droits d'auteur et l'inclure dans votre thèse. De plus, si votre thèse contient un chapitre (ou plus d'un) que vous avez publié sous forme d'article dans

une revue spécialisée ou dans un livre, vous devez obtenir l'autorisation du ou des titulaire(s) de droits d'auteurs, c'est-à-dire des éditeurs. De la même façon, si une partie de votre thèse a été écrite en collaboration avec un autre (ou plus d'un), vous devez inclure dans votre thèse une déclaration du ou des coauteur(s) vous donnant la permission de microfilmer votre thèse. Ces mesures sont prises afin de voir à ce que le travail de chacune des personnes qui a contribué à la thèse soit dûment reconnu<sup>3</sup>.

Trois exemplaires reliés doivent être déposés à l'intention des membres du jury. S'il y a co-direction, quatre exemplaires seront requis. Après la soutenance et les corrections éventuelles exigées par le jury, l'étudiant remettra trois exemplaires de plus dont un non relié : un exemplaire pour la bibliothèque de la Faculté de théologie évangélique, un deuxième pour l'université Acadia, un troisième exemplaire (non relié) pour la Bibliothèque nationale du Canada à Ottawa. Il est de coutume aussi de remettre un exemplaire corrigé du mémoire au directeur de recherche.

Selon les règlements de la Faculté, la composition du jury se fait comme suit : "L'examen du mémoire se fait par trois membres qui composeront le jury ; le directeur de recherche, qui agit à titre de rapporteur, le doyen ou le responsable du programme de maîtrise (s'il en est différent) et un troisième professeur, dans la mesure du possible invité d'une institution universitaire autre que la Faculté". Le troisième membre est désigné par le Doyen de la Faculté. Le jury est présidé par le doyen ou par le directeur du programme de maîtrise, à moins que ce dernier n'agisse déjà à titre de directeur de mémoire. Le directeur de mémoire ne peut pas être président du jury. Le

troisième membre du jury est choisi pour sa compétence dans le domaine couvert par le mémoire.

## Évaluation du mémoire

Normalement, un à deux mois après que tous les membres du jury aient reçu un exemplaire du mémoire, le doyen de la faculté convoquera une soutenance du mémoire. Durant la période de l'été, le laps de temps sera vraisemblablement plus long. La soutenance est publique. Elle dure 1h30 à 2 heures environ. Le mémoire est évalué en fonction des critères contenus dans le règlement pédagogique du programme de maîtrise.

Les critères utilisés pour l'évaluation d'un mémoire de maîtrise à la FTÉ sont les suivants :

- a. l'aptitude du candidat à accomplir un travail intellectuel et plus spécifiquement théologique à un niveau avancé ;
- b. la contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine de recherches choisi par le candidat ;
- c. la qualité de la rédaction du mémoire ;
- d. la qualité de la présentation typographique et matérielle ;
- e. le sommaire à titre de résumé du contenu et de la méthodologie mise en œuvre ;
- f. la qualité de la présentation orale et des réponses aux questions du jury lors de la soutenance.

## Déroulement de la soutenance

Après l'introduction d'usage, le candidat fait une présentation de 15 à 20 minutes environ pour faire ressortir ses objectifs, la méthodologie adoptée et les principales conclusions de son mémoire dans le cadre des recherches déjà faites, tout en indiquant les questions qui demeurent en suspens ou qui peuvent avoir de nouvelles possibilités de recherche.

<sup>3</sup> Bibliothèque nationale du Canada, *Qu'est-ce que le Service de thèse canadiennes*, p. 1.

À la suite de son exposé, les membres du jury feront les remarques qui leur semblent pertinentes et examineront le candidat sur tout aspect du mémoire qu'ils jugeront utile. L'ordre d'intervention est le suivant : professeur invité (examineur externe), directeur du mémoire, président du jury. Chaque intervention durera environ 25 minutes.

des exemplaires finals du mémoire et l'approbation du jury.

### Conclusion du jury

Immédiatement après la soutenance, le jury se retire pour délibérer. Après ses délibérations il arrivera à l'une des conclusions suivantes, que le président communiquera oralement au candidat, avant de le faire par écrit dans les jours qui suivent.

**Acceptation unanime du mémoire** (dans des cas exceptionnels avec les félicitations du jury)

- a. Cette acceptation peut être inconditionnelle ; le candidat remettra alors trois autres exemplaires de son mémoire (voir plus haut).
- b. L'acceptation peut être conditionnelle à des corrections du mémoire. Ces corrections peuvent être de deux ordres :
  - mineures (relatives à l'orthographe, la grammaire, des reprises d'un paragraphe ou d'une courte section), auquel cas le candidat doit satisfaire aux exigences communiquées et remettre des exemplaires corrigés dans les trente jours qui suivent ;
  - majeures (reprises d'un chapitre, ou de parties importantes du mémoire), auquel cas l'étudiant doit faire le travail demandé et remettre trois exemplaires du mémoire corrigé à l'intérieur d'une période qui n'excédera pas six mois (le jury fixera la période exacte).

Les corrections sont faites sous la responsabilité du directeur de mémoire, mais l'approbation finale du jury est requise. Le grade de M.Th. ne peut être conféré qu'après la remise

### *Refus unanime du jury*

Cette décision est sans appel, et met fin à la candidature de l'étudiant.

### *Acceptation ou refus majoritaire*

Cette décision entraîne la formation d'un second jury. Le second jury se réunira dans une période de un à deux mois suivants la rencontre du premier jury ; la décision du second jury est prise à la majorité des voix (mêmes conditions que ci-dessus).

## **GRADUATION**

Pour graduer et obtenir son diplôme, l'étudiant doit remplir toutes les conditions que la Faculté :

- Réussir à tous les cours et séminaires avec une moyenne qui n'est pas inférieure à B.
- Acquitter tous les droits de scolarité, d'administration, de bibliothèque, de la librairie et tous les autres frais exigibles.
- Payer les frais de graduation qui comportent (sans nécessairement s'y réduire) :
  - Frais de diplôme payés à l'université Acadia
  - Frais de photos

La prise de photos et l'assistance à la graduation sont obligatoires, à moins de raison de force majeure (maladie grave, voyage imprévu à l'étranger, etc.).





[ANNEXE 2]

**AUTRES SOURCES DE DOCUMENTATIONS**

BOISSONNAULT, Pierre, *La dissertation*

Centre de psychologie et de pédagogie, *Comment rédiger un rapport de recherche*

CLAUDE, Roland, *Comment se documenter*

DARTOIS, Claude, *Comment prendre des notes*

GAUTHIER, L. et POULIN, N, *Savoir apprendre : avoir le vent dans les voiles sans toujours étudier à la planche*

GOULET Liliane et LÉPINE, Ginette, *Cahier de méthodologie*

KUEN, Alfred, *Comment étudier : méthodes de travail intellectuel*

SIMARD, Jean-Paul, *Guide du savoir écrire*

TREMBLAY, Robert, *Savoir faire : précis de méthodologie pratique*

TREMBLAY, Robert, *L'écritoire, outils pour la lecture et la rédaction des textes raisonnés*

[ANNEXE 3]

[MODÈLE DE PAGE TITRE]

FACULTÉ DE THÉOLOGIE ÉVANGÉLIQUE

**LA NOTION D'EFFORT DANS LES ÉPÎTRES DE PAUL**

HÉLÈNE TREMBLAY

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître en Théologie (M.Th.)  
à la Faculté de théologie évangélique

UNIVERSITÉ ACADIA

AVRIL 2001

© Hélène Tremblay, 2001

[ANNEXE 4]

[IDENTIFICATION DU JURY]

Ce mémoire de maîtrise intitulé :

---

présenté par :

---

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

M \_\_\_\_\_, Président

M \_\_\_\_\_, Examineur externe

M \_\_\_\_\_, Directeur du mémoire

Ce mémoire a été accepté le \_\_\_\_\_ par la Faculté de théologie évangélique (Université Acadia) pour le grade de Maître en Théologie [la date est apposée après la soutenance, avec la signature des membres du jury au regard de leur nom. Les signatures sont à l'encre bleue.]

Je, soussigné, atteste que le présent travail, remis comme mémoire de maîtrise à la Faculté de théologie évangélique (Montréal), Université Acadia, constitue ma propriété intellectuelle personnelle. Ce n'est pas le résultat d'un plagiat et il n'a pas été obtenu par des procédures contraires à l'éthique universitaire. J'autorise la Faculté à déposer un exemplaire dans sa bibliothèque, un exemplaire dans la bibliothèque de l'université Acadia, et à envoyer un exemplaire à la Bibliothèque nationale du Canada à Ottawa.

De plus, j'autorise le micro filmage et micro fichage de mon mémoire ainsi que d'autres moyens de diffusion pour des fins non commerciales.

---

Signature de l'étudiant

---

Date

**[ANNEXE 6]**

**AUTORISATION DE REPRODUIRE DES TEXTES SOUS COPYRIGHT**

Je, soussigné, déclare avoir obtenu l'autorisation des tenants droits d'inclure dans mon mémoire les textes (dessins, graphiques ou n'importe quel autre matériel sous copyright) reproduits en annexes ci-après.

---

Auteur [signature]

---

Date

[ANNEXE 7]

**AVIS DE DÉPÔT DE L'ORIGINAL DU MÉMOIRE**

NOM DE L'ÉTUDIANT(E) \_\_\_\_\_

J'ai examiné avec soin l'original du mémoire tel qu'il sera soumis aux examinateurs.

À mon jugement, il répond aux exigences  
tout autant sur le plan de la qualité de la langue que du contenu  
et j'autorise son dépôt pour fins d'évaluation terminale.

\_\_\_\_\_  
DATE

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

J'ai l'intention de déposer trois exemplaires reliés de mon mémoire, intitulé

\_\_\_\_\_  
DATE

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT

*Ce formulaire doit être remis au responsable du programme de maîtrise.*